



**African Trade Insurance Agency**  
Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique

Rapport annuel et États financiers

**2017**

# Ouvrir des opportunités en Afrique



Plusieurs des économies à plus forte croissance au monde se trouvent en Afrique, ce qui montre que le continent reste une région dynamique pour les investisseurs.



**African Trade Insurance Agency**  
Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique



## Perceptions évolutives Nouvelles opportunités

Les pays réalisent de plus en plus que l'ACA est un partenaire stratégique de la croissance. Depuis sa création, l'ACA a soutenu un volume d'affaires de 35 milliards d'USD dans ses États membres africains. En 2017, les échanges commerciaux et les investissements supportés par l'ACA dans ces pays se sont élevés à 10 milliards d'USD. Avec un pipeline croissant de projets stratégiques et des partenaires internationaux, l'ACA continue de soutenir les économies africaines en changeant l'histoire pour démontrer aux entreprises et aux investisseurs ce que sont les possibilités sur le continent.

## TABLE DES MATIÈRES

### RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2017

#### APERÇU

- 6 Chiffres clés
- 7 Faits marquants
- 8 Message du Président de l'Assemblée Générale
- 10 Message du Président du Conseil d'Administration
- 12 Message du Directeur Général
- 14 Partenariats et activités

#### REVUE DES ACTIVITÉS ET DE LA GESTION

- 16 Entretien avec le Directeur de la Souscription
- 18 Impact de l'ACA
- 20 Projets soutenus en 2017
- 31 Rapport de gestion

#### ÉTATS FINANCIERS

- 40 Rapport du Conseil d'Administration
- 41 Rapport des Commissaires aux comptes indépendants
- 43 États financiers
- 47 Annexe aux comptes

#### INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

- 81 Gouvernance de la société
- 82 Conseil d'Administration
- 85 Membres et Actionnaires actuels
- 87 Produits de l'ACA

## CHIFFRES CLÉS

Volume d'affaires soutenues depuis notre création

**35 milliards d'USD (+40%)**

Transactions commerciales et investissements assurés (exposition brute)

**2,4 milliards d'USD (+23%)**

Primes émises brutes

**44,8 millions d'USD (+52%)**

Capital propres

**242,2 millions d'USD (+16%)**

Bénéfice

**9,9 millions d'USD (+55% sur une base comparable)**

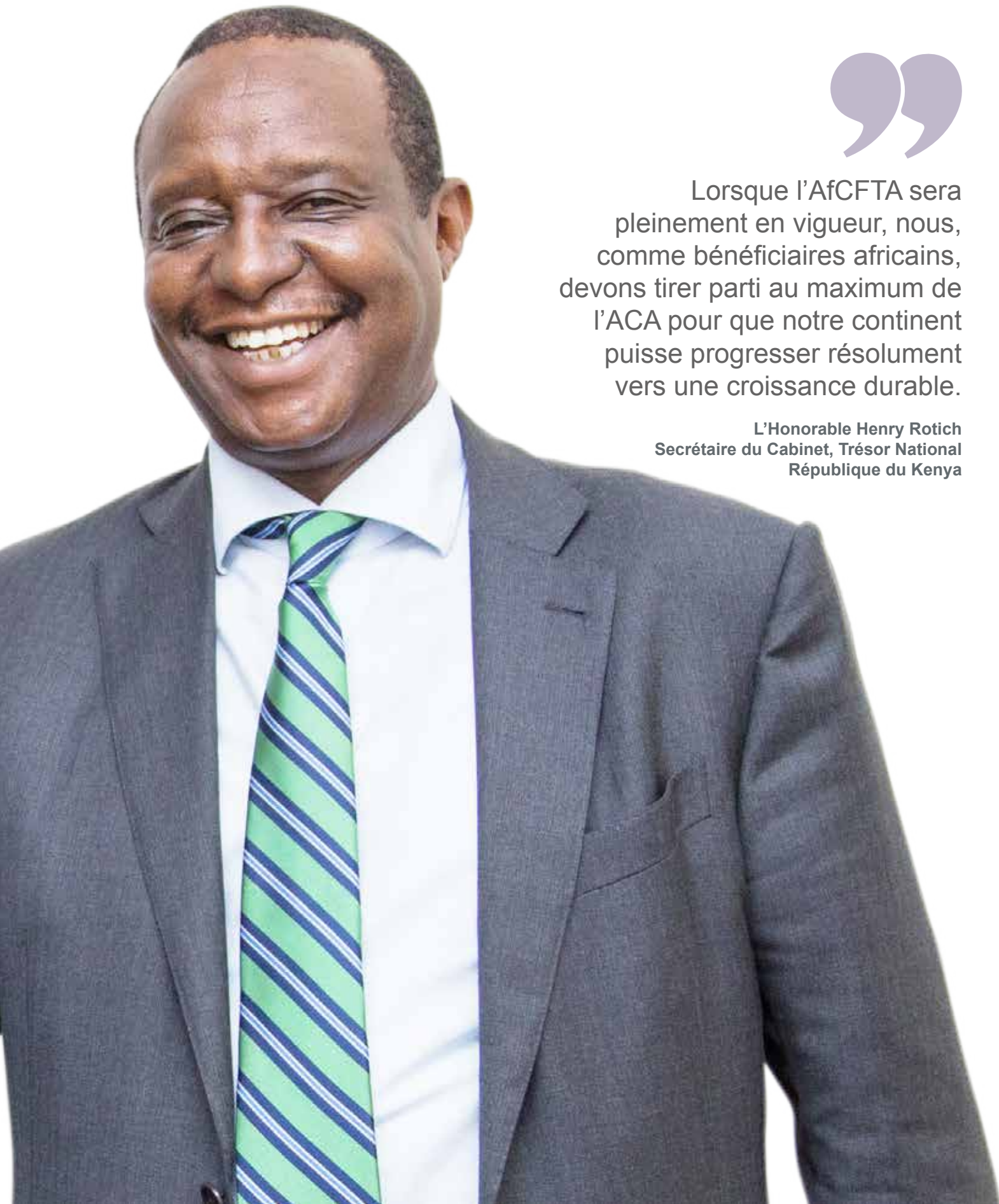
Notation (S&P Global Ratings)

**\*A (perspective négative)**

\*S&P a modifié sa perspective de « négative » à stable le 16 mars 2018.  
La notation actuelle de l'ACA est A/stable.

## FAITS MARQUANTS DE 2017

- La Côte d'Ivoire est maintenant un État membre. C'est le deuxième pays de l'Afrique occidentale à devenir actionnaire
- Le Sud Soudan a finalisé les formalités d'adhésion et est ainsi devenu le 14e pays africain actionnaire
- Le Bénin a augmenté sa participation de 6,7 millions d'USD
- L'ACA a participé à une des plus importantes transactions stratégiques de son histoire, en soutenant un prêt de 159 millions d'USD pour l'expansion de la flotte d'Ethiopian Airlines
- En collaboration avec KfW, la banque de développement allemande, l'ACA a lancé le projet Regional Liquidity Support Facility (RLSF) de 62 millions d'Euros pour soutenir de petits projets d'énergie (jusqu'à concurrence de 50MW) en Afrique
- La reconstitution du Conseil d'Administration est terminée et le nouveau Conseil d'Administration mènera l'ACA la vers sa prochaine phase de croissance



Lorsque l'AfCFTA sera pleinement en vigueur, nous, comme bénéficiaires africains, devons tirer parti au maximum de l'ACA pour que notre continent puisse progresser résolument vers une croissance durable.

**L'Honorable Henry Rotich**  
Secrétaire du Cabinet, Trésor National  
République du Kenya

#### **Accroître les échanges sur le continent demeure une priorité**

Un des principaux vecteurs de la création de débouchés en Afrique est la libéralisation des échanges. Pour ce faire, les pays de l'Afrique doivent ouvrir leurs marchés à d'autres pays africains. En mars 2018, 44 des 54 États africains ont signé l'établissement de l'Accord de libre-échange continental africain (AfCFTA), qui vise à créer un marché unique, lequel sera suivi d'un libre-échange et d'une union monétaire. Cet accord historique, qui a demandé trois ans d'élaboration, deviendra une des zones de libre-échange les plus importantes au monde en termes du nombre de pays signataires. Lorsque les 54 pays l'auront signé, l'AfCFTA représentera 1,2 milliard de personnes et un marché supérieur à 4 billions d'USD de dépenses de consommateurs et d'entreprises.

Le commerce est la pierre d'assise du développement économique et ce sera l'élément qui contribuera à faire de l'Afrique une région à revenu intermédiaire. Comparativement à d'autres régions du monde, l'Afrique est reconnue pour sa plus faible proportion d'échanges intrarégionaux. Selon la Banque Africaine de Développement, si l'Afrique parvenait à faire grimper sa part des échanges mondiaux de 2 à 3 pour cent, à elle seule cette hausse créerait des revenus additionnels de 70 milliards d'USD, soit trois fois ce que le continent reçoit actuellement de gouvernements donateurs au titre d'aide publique au développement.

#### **L'ACA joue un rôle clé en aidant l'Afrique à libérer son potentiel commercial**

L'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) peut jouer un rôle important à l'aube de cette évolution du commerce africain qui s'amorce. Comme le reflète son nom, une des raisons d'être de l'ACA consiste à soutenir le développement du commerce en Afrique. Dans les faits, cela veut dire faciliter les échanges entre les pays de l'Afrique. Dans un certain sens, l'intervention de l'ACA aide à abolir les limites historiques qui ont fait que de nombreux États africains ont limité leurs échanges aux pays occidentaux avec lesquels ils étaient alliés durant l'ère post-coloniale. Il est évident que cette structure commerciale ne supporte pas les visées de croissance de nos économies au 21e siècle.

## **MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'ACA contribue au développement du commerce en Afrique en facilitant le financement et la couverture des transactions commerciales régionales et mondiales. Lorsque les entreprises ont accès aux financements, elles peuvent prendre de l'essor, progresser dans la chaîne de valeur, créer un plus grand nombre d'emplois et contribuer de manière générale à la croissance des économies nationales. Grâce aux offres de produits innovateurs de l'ACA, les banques locales ainsi que les bailleurs de fonds régionaux et multilatéraux peuvent financer des projets, en Afrique, en toute sécurité. Le soutien de l'ACA a déjà contribué à la croissance du secteur manufacturier et des exportations, à une meilleure pénétration des télécommunications et à un meilleur accès à une infrastructure critique, telle que de l'énergie propre et l'approvisionnement en eau pour un grand nombre d'habitants de notre continent.

#### **Pour que la croissance soit durable, nous devons continuer à encourager les institutions africaines**

En 2017, l'ACA a supporté des échanges et des investissements d'une valeur de 10 milliards d'USD dans ses États membres. Et tous les ans, nous faisons plus. L'ACA est donc une institution que les États africains devraient encourager. L'ACA a été créée sur la base de la conviction que l'Afrique peut et devrait trouver elle-même ses propres solutions aux nombreux problèmes qu'elle doit surmonter. Le mandat de l'ACA est d'aider les gouvernements africains à attirer davantage d'investissements et à accroître les échanges au sein du continent et avec le reste du monde. Lorsque l'AfCFTA sera pleinement en vigueur, nous, comme bénéficiaires africains, devons tirer parti au maximum de l'ACA pour que notre continent puisse progresser résolument vers une croissance durable.

**L'Honorable Henry Rotich**  
Secrétaire du Cabinet, Trésor National  
République du Kenya



Le nouveau Conseil d'Administration, qui a été nommé en novembre 2017, et moi-même visons à maintenir cette trajectoire de croissance et plus important encore, de transformer l'ACA en une organisation réellement panafricaine.

**Dr Yohannes Ayalew Birru**  
Président du  
Conseil d'Administration

**La croissance soutenue de l'ACA, pour la sixième année consécutive, atteste sa solidité financière**

Dans mon nouveau rôle de Président du Conseil d'Administration, je reconnais que j'assume l'intendance d'une organisation saine sur les plans opérationnel et financier, comme en témoigne d'ailleurs une autre année record en 2017. Malgré une conjoncture difficile attribuable à l'effondrement des cours des produits de base, qui a touché plusieurs de ses États membres, l'ACA a poursuivi sa croissance financière pour la sixième année consécutive. Fait notable, le bénéfice net de l'ACA a augmenté de 55% sur une base comparable par rapport à l'an dernier et le Conseil d'Administration sera en mesure, pour la toute première fois, de recommander le versement de dividendes à l'Assemblée Générale. Cette croissance du résultat reflète la croissance du portefeuille de souscription de l'ACA ainsi que l'élargissement de son empreinte en Afrique.

Le nouveau Conseil d'Administration, qui a été nommé en novembre 2017, et moi-même visons à maintenir cette trajectoire de croissance et plus important encore, à transformer l'ACA en une organisation réellement panafricaine. Cette transformation fait partie intégrante de la nouvelle stratégie quinquennale de l'ACA, qui est en cours d'approbation. Le Conseil d'Administration est aussi en train d'examiner une nouvelle structure organisationnelle pour soutenir la stratégie à moyen terme de l'ACA. Nous cherchons à faire progresser l'organisation vers une croissance organique basée sur l'élargissement de ses membres et de ses activités, une plus grande clientèle et le développement de produits.

Nous miserons sur les fondements solides établis par l'ancien Conseil d'Administration et le Président sortant, M. Israel Kamuzora, à qui nous sommes vivement reconnaissants. Au cours des deux prochaines années, nous comptons travailler avec les gouvernements du Ghana, du Nigéria, du Cameroun, du Burkina Faso et du Mali pour finaliser leur adhésion. Ceci contribuera à faire grimper notre capital à plus de 250 millions d'USD, le seuil requis pour que S&P Global Ratings puisse améliorer la notation actuelle de l'ACA de 'A'.

Le Conseil d'Administration compte aussi se pencher sur les défis clés liés à la réputation de l'ACA, surtout la préservation de son statut de créancier privilégié, et le

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

maintien ou l'amélioration sa notation de crédit. Nous reconnaissons le soutien inestimable offert par nos membres qui ont respecté leurs engagements pour que l'ACA puisse récupérer les indemnités versées au titre de sinistres souverains. Cela a inspiré la confiance des clients d'ACA et de ses partenaires de réassurance mondiaux, qui ont été de grands bénéficiaires de ces récupérations. Compte tenu des progrès importants réalisés sur ce sujet, S&P a récemment révisé sa perspective négative sur la notation de l'ACA à une perspective stable. Il est cependant important de maintenir nos efforts pour que l'ACA puisse parvenir à une révision à la hausse de sa note de crédit.

**Les perspectives d'avenir de l'ACA sont prometteuses**

L'ACA a mis en place une nouvelle structure basée sur des circonscriptions pour le Conseil d'Administration afin de déterminer les membres du Conseil d'Administration. Le but étant d'assurer la rotation, une représentation équitable des pays membres et l'apport de nouveaux talents au sein du Conseil. Cette structure anticipe l'expansion future en Afrique de l'Ouest et au-delà.

En tant que nouveau Président du Conseil d'Administration, ma priorité est d'assurer une saine gouvernance et le fonctionnement efficace du Conseil et de ses comités, ainsi que de bâtir sur les synergies entre le Conseil d'Administration et les dirigeants de l'organisation, afin de maximiser la création de valeur pour les actionnaires.

L'ACA a fait beaucoup de chemin et bon nombre de nos États membres reconnaissent maintenant notre rôle à l'appui de leurs initiatives de développement. En travaillant en étroite collaboration avec l'équipe de gestion, le Conseil d'Administration fera le nécessaire pour que l'ACA ait un plus grand impact sur les économies de nos États membres. Et, en minimisant les risques liés aux échanges commerciaux et aux investissements dans les pays africains, l'ACA contribuera à la réalisation de l'engagement des gouvernements africains à créer la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA).

**Dr Yohannes Ayalew Birru**  
Président du Conseil d'Administration



C'est en entretenant des relations solides, en étant à l'affut des projets prioritaires des gouvernements et en continuant d'être à l'écoute de nos clients, que nous comptons maintenir notre position comme partenaire stratégique de nos gouvernements africains et de toutes nos parties prenantes.

**George Otieno**  
Directeur général

## MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

### Des changements positifs en 2017

Le changement est inévitable. Une chose qui l'est moins, est le résultat du changement. En 2017, nous avons réussi à bien naviguer plusieurs changements. Un changement marquant a été notre transition à un nouveau Conseil d'Administration et Président. Nous tenons à souligner le travail exceptionnel et le dévouement de l'ancien Conseil et de son Président, M. Israel Kamuzora. Nous leur sommes redevables tout particulièrement de leurs conseils et de leur leadership, de nous avoir accompagnés pour naviguer avec brio de nombreux défis au fil des ans et de nous avoir préparés à un avenir encore plus prometteur.

Un autre fait marquant a été le dépassement du cap des 2 milliards d'USD d'expositions brutes avec un chiffre atteignant les 2,4 milliards d'USD. Il y a quelques années, nous rêvions de franchir la barre de 1 milliard d'USD. Il est difficile de croire qu'en aussi peu de temps, nous ayons atteint le niveau actuel. En 2017, nos primes brutes émises ont progressé de 52% par rapport à 2016, avec un petit effectif et des ressources sensiblement les mêmes qu'il y a quelques années. J'avoue être très fier de tous les employés qui ont travaillé dur pour dépasser nos objectifs.

Il est aussi important de noter que nos résultats de souscription et financiers continuent d'augmenter, parce que nous avons su accroître nos revenus et rationaliser nos dépenses.

### L'énergie alimentera nos économies, à l'avenir

Environ 600 millions de personnes parmi la population totale de 1,3 milliard en Afrique subsaharienne n'ont pas d'électricité. Pour combler l'écart, il faudra investir annuellement quelque 20 milliards d'USD dans les infrastructures énergétiques, et ce jusqu'en 2030. L'ACA, en collaboration avec KfW, a lancé la Regional Liquidity Support Facility (RLSF) en 2017. Le projet offre aux producteurs d'énergie indépendants (PEI) des mesures de soutien à la liquidité. En couvrant un des principaux risques des PEI, l'ACA et KfW espèrent contribuer à la réussite des projets d'énergie renouvelable de petites tailles, et probablement

aussi, à la diminution des tarifs appliqués aux utilisateurs finaux. Nous avons un pipeline solide de projets et devrions commencer à émettre les premières polices au cours des deux prochains trimestres.

Le soutien du secteur de l'énergie continue d'être une priorité pour nos gouvernements membres. Au début de 2018, nous prévoyons lancer une autre initiative avec des partenaires mondiaux, dans le cadre de laquelle l'ACA gèrera une facilité visant à accroître la capacité d'assurance dans le secteur de l'énergie en Afrique.

### Les relations continueront d'être un important vecteur de notre croissance au-delà de 2017

Pour que l'ACA puisse continuer sur sa lancée, elle doit pouvoir être agile. C'est précisément ce que nous comptons faire lorsque nous amorcerons l'étape suivante de notre stratégie. Alors que le contexte mondial aborde les défis commerciaux, par exemple, nous devons garder une longueur d'avance à cet égard en bâtissant des ponts pour mieux soutenir nos gouvernements membres. C'est pourquoi nous chercherons à élargir nos relations avec d'importants acteurs financiers du marché international. Le maintien de relations solides avec nos États membres représente aussi un élément clé de notre stratégie de croissance.

C'est en entretenant des relations solides, en étant à l'affut des projets prioritaires des gouvernements et en continuant d'être à l'écoute de nos clients, que nous comptons maintenir notre position comme partenaire stratégique de nos gouvernements africains et de toutes nos parties prenantes.

Je tiens enfin à remercier vivement tous les employés ainsi que l'équipe de gestion qui ont contribué à nos réalisations de 2017.

**George Otieno**  
Directeur général

## PARTENARIATS ET ACTIVITÉS

Initiatives de sensibilisation 2017

### PARTENAIRE STRATÉGIQUE DE L'AFRIQUE



#### 4<sup>E</sup> TABLE RONDE ANNUELLE DE L'ACA

Cet évènement, sur invitation seulement, est de plus en plus reconnu comme une source fiable de renseignements sur le marché pour certains investissements inexplorés de l'Afrique et un des meilleurs évènements de réseautage figurant dans le calendrier des investisseurs. En 2017, l'évènement a attiré un Président en exercice de l'Afrique de l'Ouest, 5 Ministres des Finances, 33 investisseurs mondiaux et sociétés du secteur financier, ainsi que des participants provenant de 15 pays.

#### LANCEMENT DE LA REGIONAL LIQUIDITY SUPPORT FACILITY

KfW, la banque de développement du gouvernement allemand, et l'ACA ont dévoilé la Regional Liquidity Support Facility (RLSF), lors d'une conférence de presse organisée en marge de la rencontre annuelle Africa Investment Exchange: Power and Renewables.



#### PARTICIPATION DE L'ACA À DES CONFÉRENCES MONDIALES

En 2017, l'ACA a poursuivi ses efforts pour mobiliser de nouveaux membres et promouvoir son portefeuille de souscription. Pour ce faire, nos activités de marketing ont été étendues à la facilitation de la participation de personnel de l'ACA à des réunions et des conférences sur le financement du commerce, les initiatives du secteur de l'énergie en Afrique, et bien d'autres sujets lors d'évènements organisés, notamment au Danemark, en Inde, en Italie, à Maurice, en Arabie Saoudite, en Afrique du Sud, en Espagne et au Sri Lanka.



L'ACA continue de faire sa promotion lors d'évènements qu'elle organise et à travers d'évènements externes, en Afrique et ailleurs dans le monde.

## PARTENARIATS ET ACTIVITÉS

Initiatives de sensibilisation 2017

### UNE EMPREINTE ÉLARGIE EN AFRIQUE



#### L'ACA AU ZIMBABWE

L'ACA a organisé une cérémonie de lancement à Harare, à laquelle ont participé les Ministres des Finances et du Développement économique, le Ministre de l'Industrie et du Commerce, ainsi que le Gouverneur de la Banque centrale du Zimbabwe afin d'annoncer la présence de l'ACA sur le marché. Le Directeur Général de l'ACA, M. George Otieno (dans la photo) a annoncé que l'ACA était résolue à offrir des solutions pour aider à mobiliser des investissements essentiels pour le pays.



#### REPRÉSENTATION DE L'ACA EN CÔTE D'IVOIRE

L'Honorable Adama Koné, Ministre de l'Économie et des Finances, a inauguré le dîner de gala organisé pour le lancement de l'implantation de l'ACA sur le marché local. Au programme : un atelier sur les initiatives de l'ACA dans le secteur de l'énergie, un atelier pour les banques sur les produits de l'ACA, et un évènement médiatique. Pour bien servir le marché de l'Afrique de l'Ouest, l'ACA prévoit d'ouvrir des bureaux à Abidjan et à Cotonou en 2018.



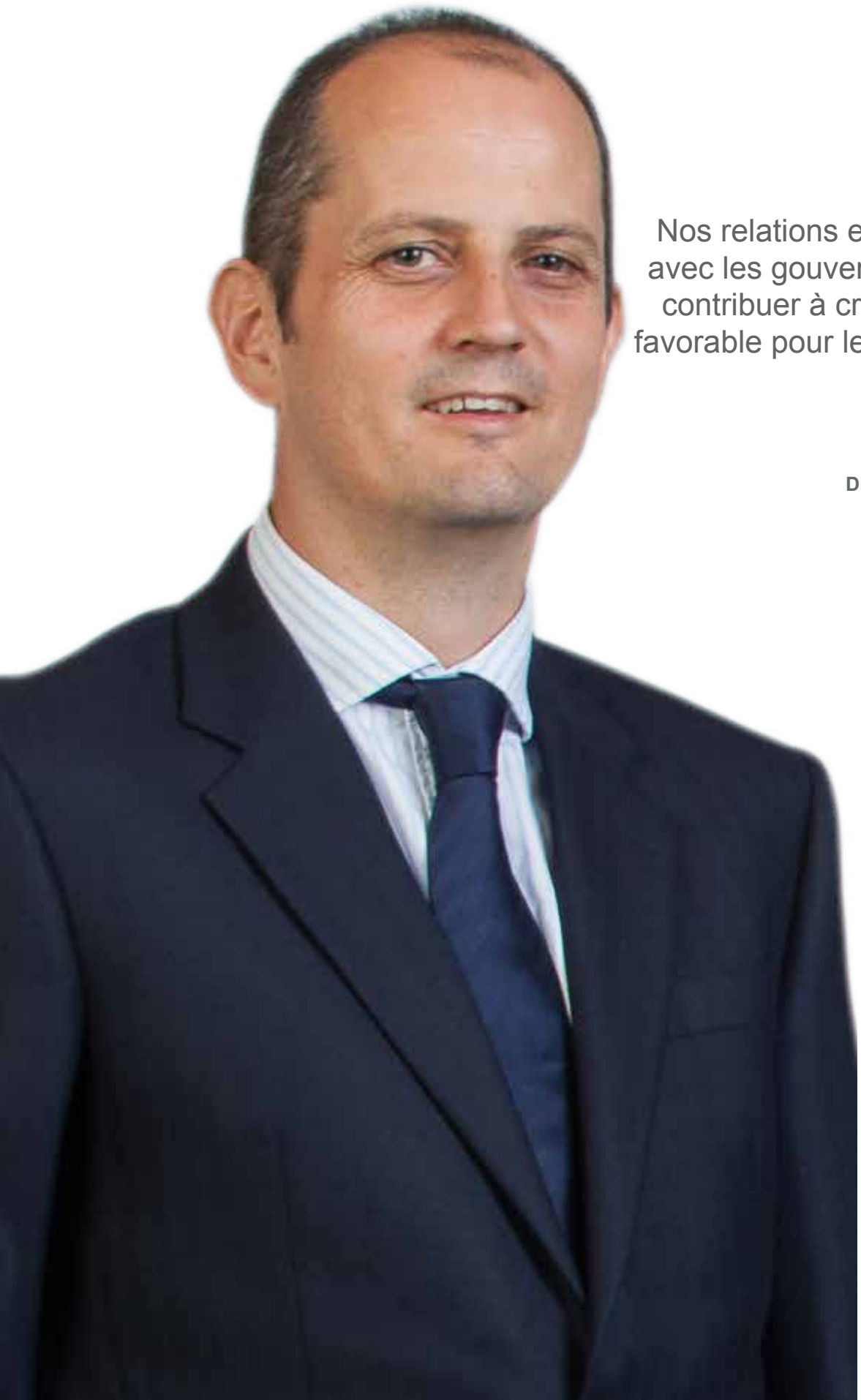
#### LE BÉNIN SIGNE UN ACCORD POUR L'OUVERTURE D'UN BUREAU LOCAL

L'Honorable Aurelien Agbenonci, Ministre des Affaires Étrangères (dans la photo – de gauche à droite en compagnie du Directeur Général de l'ACA, George Otieno) a signé l'accord de pays hôte avec l'ACA. L'accord facilite la présence locale de l'ACA sur le marché, par l'ouverture d'un bureau prévue pour 2018.



Ayant mobilisé de nouveaux États membres africains, les activités d'expansion de l'ACA ont porté fruit en 2017.





Nos relations et nos partenariats avec les gouvernements peuvent contribuer à créer un climat plus favorable pour les investisseurs et les entreprises.

**John Lentaigne**  
Directeur de la Souscription

## ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR DE LA SOUSCRIPTION

*En 2016, l'ACA a nommé un nouveau Directeur de la Souscription. John Lentaigne possède 13 ans d'expérience dans le domaine des risques de crédit et politiques, ainsi que de l'expérience entrepreneuriale. Avant de rejoindre l'ACA, il était co-responsable des Risques politiques et de crédit auprès de Brit, un des plus importants syndicats de la Lloyds. John a aidé à renforcer la position de Brit dans ce domaine et à faire de l'équipe de Brit un des participants du marché de Londres les plus concurrentiels.*

*Quelle est votre vision pour l'ACA dans votre rôle ?*

J'aimerais contribuer à faciliter le parcours de l'ACA pour qu'elle devienne le premier facilitateur d'assurance investissement panafricain. Je suis ravi que nous ayons déjà progressé en ce sens, lorsque le Conseil d'Administration a autorisé un mandat panafricain limité pour l'ACA à la fin de 2016. Ceci et la croissance de notre actionariat, et de notre capital, font en sorte que nous devenons de plus en plus un partenaire stratégique très important pour nos États membres et les investisseurs en Afrique.

*Quels sont les plus grands défis que les États membres de l'ACA devront relever et les plus grandes opportunités à saisir au cours des trois prochaines années ?*

Les risques et la violence politiques sont malheureusement des réalités de plusieurs États membres de l'ACA, du fait d'une combinaison de conditions politiques difficiles et autres facteurs. Les autres grands risques à l'horizon pour plusieurs de nos États membres sont l'impact cumulatif du ralentissement des prix des produits de base, bien que la situation se soit améliorée en 2017, et les déficits budgétaires importants. La hausse des niveaux d'endettement est préoccupante, bien que la situation en Afrique subsaharienne ne soit pas uniforme. Mais de nombreux pays devraient pouvoir stabiliser leur endettement s'ils réussissent à mieux mobiliser les revenus.

Nous croyons que les plus grandes opportunités proviendront de gouvernements réformistes pro-investissement et pro-marché, une tendance que nous observons dans plusieurs États membres de l'ACA, ce qui contribue à améliorer les contextes économiques et l'appétit des investisseurs étrangers. La notion « Africa Rising »

était peut-être un cliché, mais quoi qu'il en soit, les niveaux de croissance continuent d'être impressionnants dans de nombreux États membres de l'ACA comparativement aux normes mondiales, et nous aimerions contribuer à cette histoire. Fait intéressant, 5 des 10 plus grandes économies les plus dynamiques de l'Afrique sont des États membres de l'ACA, et cela est peut-être attribuable à l'effet catalyseur de l'ACA sur ses États membres. L'ACA assure maintenant en moyenne des échanges commerciaux et des investissements représentant environ 1% du PIB annuel de ses États membres.

*Comment l'ACA peut-elle appuyer ses gouvernements membres compte tenu du contexte géopolitique actuel ?*

Nous pouvons réduire considérablement le coût des investissements et les coûts d'emprunts de nos États membres. Nous jouons aussi un rôle critique dans l'amélioration de la perception des risques dans nos pays, car de bonnes relations avec l'ACA peuvent aider les pays à attirer un plus grand éventail d'investisseurs internationaux. Nous cherchons de plus en plus à travailler en coopération avec le Ministère des Finances de nos États membres, plutôt que de travailler en arrière-plan (comme nous l'avons fait dans le passé).

*Vous avez beaucoup de relations internationales. Comment comptez-vous les mettre à profit pour réaliser vos objectifs auprès de l'ACA ?*

Étant donné que je viens du marché de l'assurance de Londres, j'espère pouvoir contribuer des connaissances institutionnelles plus poussées sur la manière dont le marché international perçoit les risques et l'importance de l'ACA dans un contexte mondial de l'atténuation des risques africains. La clientèle et les primes émises de l'ACA ont beaucoup augmenté ces dernières années, mais la plupart des clients responsables de cette croissance des primes sont africains. J'aimerais faciliter les relations de l'ACA avec la communauté financière internationale élargie et les résultats préliminaires sont encourageants. L'ACA est de plus en plus perçue comme un partenaire essentiel pour l'atténuation des risques en Afrique, ainsi que dans l'accroissement des échanges commerciaux et de l'IDE en Afrique.

## IMPACT DE L'ACA

### Deux initiatives qui pourraient transformer radicalement l'accès à l'énergie en Afrique

Le déficit énergétique de l'Afrique subsaharienne empêche le continent de réaliser son plein potentiel. À l'heure actuelle, les deux tiers de la population, soit 600 millions de personnes, n'ont pas accès à l'électricité et 730 millions dépendent de combustibles solides nocifs. L'économie s'en ressent aussi. Plus de 30 pays africains ont des pannes d'électricité et des interruptions de service, ce qui se traduit par des ventes perdues et de l'équipement endommagé : une moyenne de 5 pour cent du chiffre d'affaires pour les entreprises formelles et 16 pour cent pour les entreprises informelles, et jusqu'à quatre points de base sont retranchés des taux annuels de croissance du PIB par habitant.

La solution semble évidente : fournir des options d'énergie propre et faire en sorte que plus de personnes y aient accès. Mais plusieurs obstacles empêchent de réaliser cet objectif. Afin de soutenir ses États membres dans ce domaine critique, l'ACA et plusieurs partenaires, dont la Banque Européenne d'Investissement (BEI), KfW (la banque de développement du gouvernement allemand) et Munich Re sont les piliers d'initiatives visant à accroître la réussite des projets d'énergie durable en Afrique.

Ces projets viennent résoudre des enjeux critiques liés aux connaissances en souscription technique dans le secteur et la région, à l'accès à l'atténuation des risques et au soutien de la liquidité. Ensemble, ces projets pourraient accroître la viabilité des projets d'énergie durable en Afrique.



#### African Energy Guarantee Facility (AEGF)

Pour encourager les investissements du secteur privé dans le secteur de l'énergie, une initiative pilotée par Munich Re et appuyée par la Banque Européenne d'Investissement offrira un soutien accru en réassurance afin d'atténuer les principaux risques politiques et commerciaux des investisseurs, plus particulièrement le risque de défaut de la part de l'acheteur d'énergie en vertu d'un AAE. Le pool de souscription, dont l'ACA sera l'assureur primaire, élargira la capacité financière et technique de l'assurance des risques politiques et souverains en Afrique subsaharienne. Le projet devrait être lancé en 2018.



#### Regional Liquidity Support Facility (RLSF)

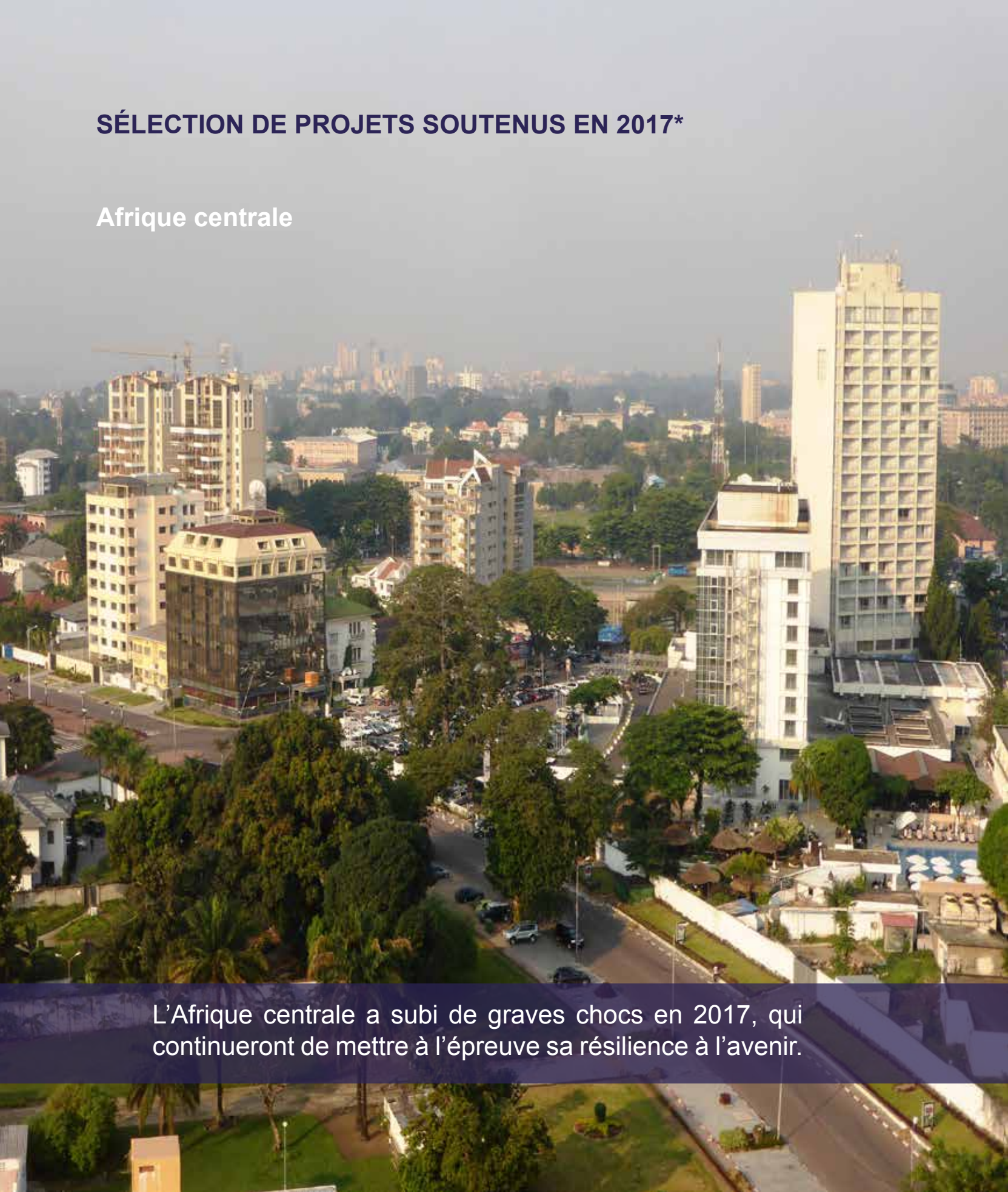
KfW, en collaboration avec l'ACA, a lancé une facilité qui fournit une lettre de crédit (L/C) à court terme ou une marge de crédit aux producteurs indépendants d'énergie (PIE), sans qu'ils aient à fournir d'autres garanties financières aux entreprises d'utilité publique. Cela allègera les entités publiques et devrait se révéler un outil névralgique pour que les PIE puissent boucler les aspects financiers. Le but initial est de fournir des garanties à quelque 15 PIE d'énergie renouvelable, d'une capacité totale de 750MW. Cette initiative facilitera des investissements dans des projets d'énergie renouvelable et, éventuellement, contribuera à réduire les tarifs pour les utilisateurs finaux.



En 2017, l'ACA a continué à ouvrir de nouvelles opportunités pour les gouvernements membres, les investisseurs et les entreprises en Afrique. Nous avons supporté différents projets incluant des investissements et des échanges commerciaux d'un montant total de 10 milliards d'USD.

## SÉLECTION DE PROJETS SOUTENUS EN 2017\*

### Afrique centrale



L'Afrique centrale a subi de graves chocs en 2017, qui continueront de mettre à l'épreuve sa résilience à l'avenir.

### États membres de l'Afrique centrale de l'ACA

Pays	Population	PIB	Secteurs primaires
<b>RD du Congo</b> 	82,2 millions	44,7 milliards USD	Construction, fabrication, exploitation minière, travaux publics et commerce

Un des États membres de l'ACA, la République Démocratique du Congo (RDC), fait partie de l'Afrique centrale. Cette région a été éprouvée par l'impact négatif de l'effondrement des prix des produits de base. En 2017, la croissance de la région s'est établie en moyenne à environ 0,9%, un niveau inférieur à la moyenne africaine de 3,6%. Mais malgré tout, les perspectives sont positives puisque les cours des produits de base s'améliorent et la demande intérieure augmente.

#### Exemple de projet de la région

**Plus qu'une mine : une entreprise cherche à accomplir ce qui n'a encore jamais été fait dans l'Est de la RDC**

Jusqu'à présent, l'ACA a appuyé plus de 835 millions d'USD d'échanges commerciaux et d'investissements dans la République Démocratique du Congo (RDC). En 2017, malgré des tensions politiques et des problèmes de sécurité, l'ACA a appuyé le plus grand projet de son histoire dans ce pays. Le projet, qui consiste en une exploitation d'une mine d'étain moderne dans une région isolée de la RDC par une société cotée en bourse, a fait hésiter certains acteurs. Bien que le projet semblait impensable à prime abord, le rapport risques-rendement est positif, surtout pour le développement de la région.

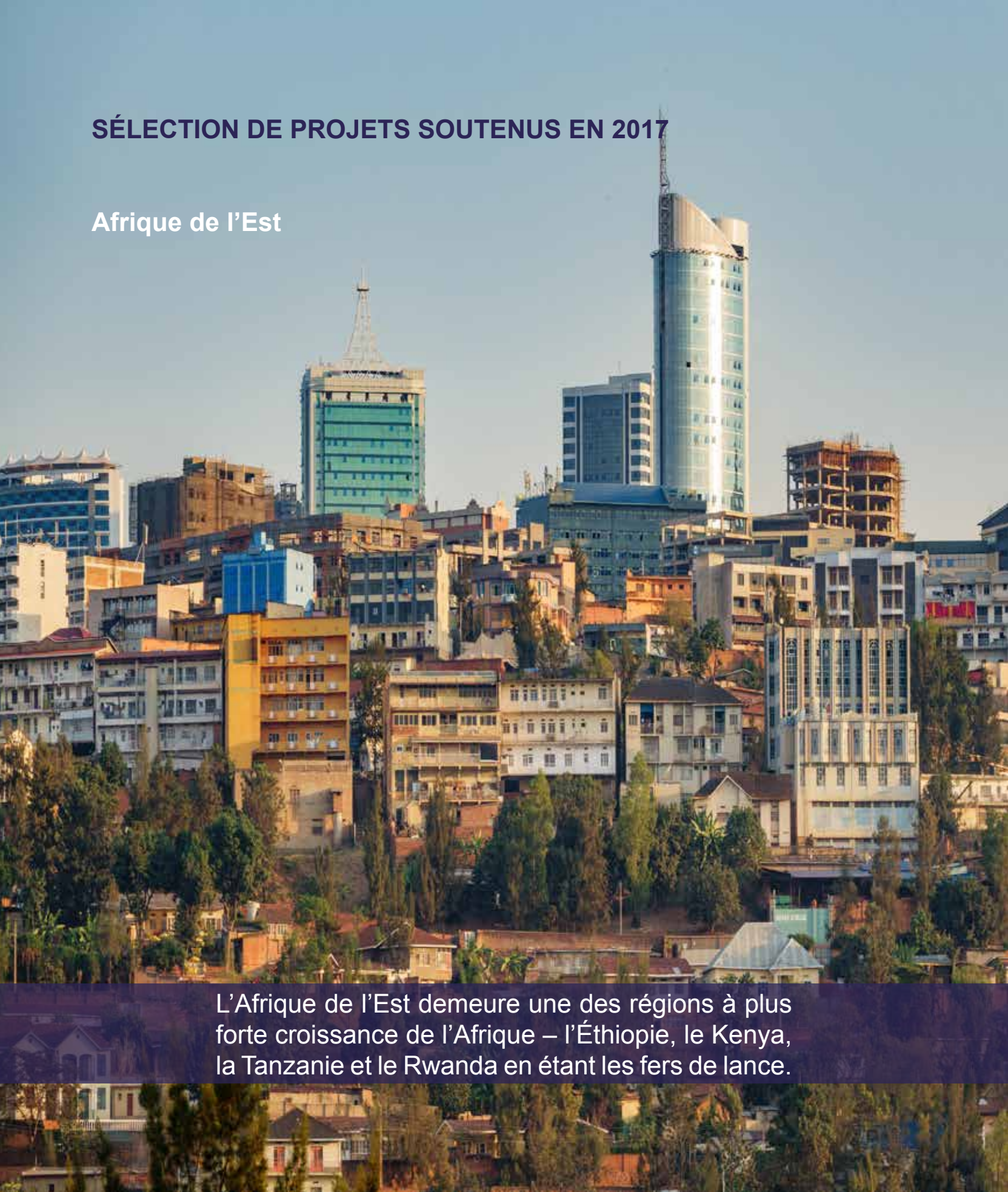
L'ACA a couvert un prêt de 95 millions USD lié à un investissement dans la mine pour protéger contre les risques d'expropriation, de guerre et de troubles civils. Ce projet montre l'engagement de l'ACA envers son double mandat de développement et de croissance commerciale dans les projets qu'elle entreprend. Malgré les troubles politiques qui sévissent en RDC, la participation de l'ACA au projet est un signal fort envoyé au monde que ce pays, qui est sans doute l'un des plus riches en ressources au monde, demeure un endroit où on peut faire des affaires. La quantité extraite de minerai d'étain attendue devrait être très élevée et le projet prévoit de transformer le site en un site doté du plus important gisement de minerai d'étain au monde.

Pour la population locale, qui a été touchée par la violence et l'insécurité qu'ont causé les groupes rebelles armés de la région, la mine est synonyme d'espoir. En sus de l'aménagement actuel de routes qui relieront les communautés rurales aux principaux centres urbains pour la première fois, la société s'est engagée à financer des projets locaux, dont une nouvelle école, dont bénéficieront 44 villages. Grâce aux taxes, péages et redevances des routes, le projet contribuera à générer des revenus essentiels pour aider à financer la sécurité de la région. Lorsque la sécurité sera assurée, la collectivité locale devrait être en mesure de participer plus pleinement au développement de la région.

\* Les références de cette section sont issues des Perspectives économiques en Afrique 2018 de la Banque Africaine de Développement et de la Banque Mondiale.








## SÉLECTION DE PROJETS SOUTENUS EN 2017

### Afrique de l'Est



L'Afrique de l'Est demeure une des régions à plus forte croissance de l'Afrique – l'Éthiopie, le Kenya, la Tanzanie et le Rwanda en étant les fers de lance.

### États membres de l'Afrique de l'Est de l'ACA

Pays	Population	PIB	Secteurs primaires
Burundi 	11,9 millions	3,1 milliards USD	Agriculture
Éthiopie 	104,3 millions	93 milliards USD	Agriculture et services
Kenya 	48,5 millions	77,3 milliards USD	Agriculture, construction, fabrication, immobilier, tourisme et transport
Ouganda 	41,7 millions	33,1 milliards USD	Agriculture, construction, fabrication et transport
Rwanda 	12,2 millions	9,0 milliards USD	Agriculture, commerce et transport
Sud Soudan 	11,3 millions	11,8 milliards USD	Pétrole et gaz naturel
Tanzanie 	56,9 millions	52,7 milliards USD	Communication, construction, exploitation minière et transport

L'Afrique de l'Est demeure la région la plus solide de l'Afrique, le PIB réel ayant crû à un rythme de 5,6% en 2017 comparativement à 4,9% en 2016. Parmi les facteurs qui devraient continuer à stimuler la croissance économique de la région, citons la hausse de la consommation privée et de la fabrication, surtout en Tanzanie, au Kenya et au Rwanda, ainsi que les investissements dans l'infrastructure publique, à Djibouti et en Éthiopie. Parmi tous ces pays qui stimulent la croissance de la région, seul le Djibouti n'est pas encore membre de l'ACA.

Les pressions négatives qui pourraient continuer à toucher la région incluent la sécheresse qui a occasionné de mauvaises récoltes surtout pour les denrées de base, comme le maïs au Kenya ce qui a entraîné des subventions gouvernementales pour le prix de la farine. L'endettement élevé reste aussi une préoccupation, particulièrement pour le Kenya et l'Ouganda. Ceci est à surveiller pour plusieurs pays de la région et ailleurs en Afrique.

### Exemple de projet de la région

#### Grands transporteurs aériens

Pour que l'Afrique puisse réaliser l'intégration et le renforcement du commerce intrarégional, il faudra faciliter les flux des marchandises et des personnes. Le renforcement des transporteurs régionaux est un moyen « d'ouvrir le ciel » à un plus grand nombre de trajets et de réduire les prix sur tout le continent. Ceci ne peut que contribuer à créer plus d'occasions pour l'Afrique d'élargir ses marchés et de conserver une plus grande proportion des revenus ainsi créés.





En 2017, l'ACA a travaillé avec la Banque Africaine de Développement pour garantir un prêt de 159 millions USD à Ethiopian Airlines, le groupe aérien le plus important et le plus rentable de l'Afrique. Cette transaction a permis l'expansion de la flotte d'aéronefs de la compagnie aérienne, qui s'inscrit dans un plan stratégique de 15 ans et au terme duquel l'Éthiopie créera sept services commerciaux stratégiques, dont un gèrera le terminal de fret moderne. Ceci fera d'Ethiopian Cargo and Logistics Services un des plus importants terminaux de fret du monde, en ligne avec ceux d'Amsterdam, Singapour et Hong Kong.

## SÉLECTION DE PROJETS SOUTENUS EN 2017

### Afrique australe

Des opportunités de croissance plus larges se dessinent en 2018 après le rétablissement de la stabilité politique dans des économies clés vers la fin de 2017 ainsi que la hausse des cours des matières premières.

### États membres de l'Afrique australe de l'ACA

Pays	Population	PIB	Secteurs primaires
Madagascar 	25,6 millions	10,3 milliards USD	Agriculture et exploitation minière
Malawi 	18,3 millions	6,2 milliards USD	Agriculture
Zambie 	17,2 millions	24,2 milliards USD	Agriculture et exploitation minière
Zimbabwe 	16,3 millions	12,9 milliards USD	Agriculture, électricité, exploitation minière et eau

L'Afrique australe regroupe l'Angola, le Botswana, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, São Tomé & Príncipe, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe. En 2017, le taux de croissance moyen du PIB réel s'est élevé à environ 1,6%. La croissance a été inégale : les pays à revenu intermédiaire supérieur ont affiché des taux de croissance faibles, voire en déclin, alors que les pays à faible revenu ont enregistré une amélioration des taux de croissance qui restent cependant modérés. Les perspectives sont mitigées. La région a continué à faire face au taux de chômage élevé, aux prix faibles des produits de base, à un niveau d'endettement à la hausse et à un taux d'inflation élevé. La croissance future est liée aux attentes de hausse d'investissements dans des industries autres que le pétrole, telles que l'énergie et la construction.

#### Exemple de projet de la région

##### La congestion routière : bientôt éliminée à Lusaka

Une congestion routière prolongée peut être néfaste à plusieurs égards. Les habitants des villes peuvent avoir des problèmes de santé à long terme ; l'usure constante causée par les gros camions peut endommager les routes et les

exposer à un plus grand nombre d'accidents ; les délais créés dans le transport des marchandises et des personnes peuvent se répercuter sur les résultats des entreprises ; et les embouteillages peuvent représenter un facteur dissuasif pour les investisseurs potentiels. Lusaka, la capitale de la Zambie, est une artère principale pour le commerce non seulement au sein du pays mais aussi au sein de la communauté du développement de l'Afrique australe (SADC).

C'est dans un tel contexte que le gouvernement a entrepris de s'attaquer à ce problème, en 2008, lorsque des agences locales se sont associées avec deux organismes internationaux pour déterminer comment réduire l'engorgement à Lusaka. Les plans du projet de 300 millions USD ont commencé avec la vision de transformer un réseau routier de 120 kilomètres comportant des voies réservées aux autobus et deux chaussées séparées, ainsi que l'aménagement de l'infrastructure auxiliaire. Ce projet s'inscrit dans le mandat de l'ACA de soutenir les améliorations d'infrastructure de ses États membres. L'ACA a donc couvert un financement de 45 millions d'USD contre le non-respect d'une obligation souveraine afin d'assurer la réussite du projet.



## SÉLECTION DE PROJETS SOUTENUS EN 2017

### Afrique de l'Ouest



L'Afrique de l'Ouest ressort de la volatilité des prix des produits de base beaucoup plus avertie et forte. Ce faisant, la région devrait maintenant s'employer à diversifier encore plus son économie.

### États membres de l'Afrique de l'Ouest de l'ACA

Pays	Population	PIB	Secteurs primaires
<b>Benin</b> 	11,5 millions	10,4 milliards USD	Agriculture
<b>Côte d'Ivoire</b> 	23,8 millions	38,5 milliards USD	Agriculture et énergie

La région a continué à se pencher vigoureusement sur la croissance de son PIB, qui avait ralenti à 0,5% dans la région en 2016 après plusieurs années de croissance. En 2017, le taux de croissance a repris de la vigueur pour atteindre 2,5%. On prévoit une croissance plus élevée en 2018.

Comme le Nigéria représente la plus importante économie de la région en contribuant quelque 70% au PIB régional, le ralentissement de sa croissance, qui était en grande partie attribuable à la réduction des cours du pétrole, était responsable du ralentissement général du taux de croissance de la région. Bien que la dette extérieure ait augmenté au plus fort de l'effondrement des prix des produits de base, on s'attend à ce que la reprise des prix des produits de base et de la demande mondiale contribuent à alléger l'endettement de la région.

Les pays de l'Afrique de l'Ouest sont ressortis de l'effondrement des prix des produits de base forts des leçons qui leur permettront de prioriser les secteurs les aidant à mieux se protéger contre d'autres chocs externes à l'avenir. Ils devront poursuivre les efforts de diversification de leurs économies et produire plus en augmentant la capacité dans l'exploitation des minéraux et les produits agricoles.

### Exemple de projet de la région

**Tourné vers l'avenir : le projet d'informatisation du gouvernement du Bénin est un vecteur essentiel de sa croissance future**

Le gouvernement du Bénin est résolu à moderniser son administration. Il a amorcé, en 2013, un important projet étalé sur huit ans grâce à une contribution de 15 millions d'USD du gouvernement du Canada afin d'améliorer la perception et la gestion des impôts sur les sociétés et sur les revenus des particuliers du pays. Ce projet devrait permettre au gouvernement d'augmenter ses rentrées fiscales et ce faisant d'améliorer ses programmes sociaux, et les conditions de vie, surtout celles des personnes défavorisées et vulnérables.

Dans le cadre de cette démarche de modernisation, le gouvernement poursuit également un projet visant à mettre en œuvre des documents biométriques tels que des actes de naissance, permis de conduire, l'identification électronique pour les titres fonciers et l'accès libre aux citoyens à un portail virtuel contenant un guichet de type libre-service. Ces initiatives devraient réduire les incidences de fraude, les engorgements dans les bureaux de l'administration publique et les temps d'attente des citoyens pour les documents critiques. L'ACA appuie le Bénin à ces égards en couvrant une facilité de 40 millions d'USD consentie au gouvernement pour l'aider à mettre ce projet en œuvre.

## SÉLECTION DE PROJETS SOUTENUS EN 2017

### Pays non-membres

L'ACA couvre une facilité de 200 millions d'USD pour un projet au Nigéria, qui pourrait très bien être la solution que pourraient adopter de nombreux pays du continent pour parvenir à l'autonomie financière.

### Angola, Gabon, Ghana, Nigéria et Afrique du Sud

L'ACA a pu observer elle-même, les résultats de son mandat recentré sur l'aspect panafricain. Grâce à des projets soutenus en Angola, au Gabon, au Ghana, au Nigéria et en Afrique du Sud d'une valeur supérieure à 7 milliards d'USD, l'ACA est sur la bonne voie pour devenir le partenaire stratégique dans des transactions africaines.

Cette approche permet à l'ACA d'intervenir dans des transactions stratégiques de certains plus grands pays africains non membres, et ce faisant l'aider à se positionner comme l'assureur de choix pour les investisseurs et quiconque intéressé à faire des affaires en Afrique. Cela permettra également aux gouvernements non membres de reconnaître l'importance et la pertinence de l'ACA pour l'attraction d'investissements clés dans leurs économies.

L'ACA encourage les États non-membres à devenir membres afin de pouvoir tirer davantage profit des services de l'ACA. Les pays membres de l'ACA peuvent tirer parti de leur participation pour supporter un montant annuel considérable d'investissements et de transactions commerciales dans leurs économies.

#### Exemple de projet dans un pays non-membre

##### Maître de sa propre destinée : le Nigéria cherche à créer des débouchés dans son pays

En 2017, le Nigéria était la plus importante économie de l'Afrique avec une population de 192 millions d'habitants. La taille du pays représente aussi son plus grand défi : nourrir et créer des emplois pour toute la population.

À l'heure actuelle, les principales sources de revenus du Nigéria proviennent du pétrole, qui est aussi sa plus importante exportation. L'effondrement des produits de base des dernières années a démontré que le pétrole présente aussi un défi, puisque le Nigéria a perdu des milliards de dollars en revenus et que sa dette a explosé alors que le pays tentait de combler le déficit financier issu de la perte de revenus.

Le Nigéria a appris de dures leçons ces trois dernières années, et le gouvernement favorise maintenant toutes initiatives pouvant aider à la diversification de son économie, à créer plus d'emplois et à accroître le volume de ses exportations. Un projet d'une valeur de plusieurs milliards de dollars est en cours pour réduire la dépendance du Nigéria sur les exportations de pétrole et supporter le secteur agricole. Le projet, qui vise l'aménagement d'une raffinerie de pétrole et d'une usine d'engrais, devrait être terminé en 2019. Grâce à ce projet, le Nigéria devrait épargner 15 milliards d'USD par an et réaliser des ventes annuelles de 11 milliards d'USD.

Ce projet pourrait servir de modèle pour d'autres pays. La nécessité de diversifier et d'accroître les exportations est un enjeu que partagent de nombreux pays de l'Afrique, et c'est pourquoi l'ACA a choisi d'apporter son soutien. L'ACA a émis une couverture tous risques pour prêteurs à l'égard d'une tranche de 200 millions d'USD, faisant partie d'une facilité de crédit de 3 milliards d'USD qui servira à couvrir les coûts de construction du projet.



**John Lentaigne**  
Directeur de la  
Souscription

**Cyprien Sakubu**  
Directeur Juridique et  
de Secrétaire Général

**Toavina Ramamonjariisoa**  
Directrice Financière

**George Otieno**  
Directeur Général



Grâce à une équipe de calibre dotée d'une vision stratégique, l'ACA a réussi, encore une fois en 2017, à afficher une croissance record pour la sixième année consécutive.



On a l'impression que l'Afrique amorce un nouveau virage : elle cherche à intensifier les liens entre les pays dans le but de créer de nouveaux débouchés pour un continent dont les frontières et les marchés sont ouverts.



### FAITS MARQUANTS

- Une croissance accélérée soutenue par un portefeuille de souscription élargi, une expansion de la couverture géographique en Afrique et une plus grande participation dans des transactions stratégiques
- Une meilleure répartition des risques par l'ajout de deux nouveaux États membres et la possibilité de souscrire certains risques dans des pays non-membres
- Une augmentation des revenus de placements nets à la suite de la révision de l'allocation des actifs de l'ACA, des fonds reçus des États membres et d'une hausse graduelle des taux d'intérêts du marché USD
- Des progrès considérables à l'égard des récupérations des sinistres souverains ayant permis à S&P Global Ratings d'enlever sa perspective négative sur la notation 'A' de l'ACA
- Une amélioration de la gouvernance et de la supervision suite à la mise en place d'une nouvelle structure et d'une nouvelle composition du Conseil d'Administration

#### Une autre année de croissance record pour l'ACA en 2017

L'ACA a enregistré un bénéfice net dont la hausse en pourcentage était quatre fois supérieure à celle de 2016. Le bénéfice net de l'an dernier a été affecté par la première mise en place de réserves statistiques pour les activités d'assurance risques politiques de l'ACA. Toutefois, sur une base comparable, l'augmentation du bénéfice net reste de 55%, et ce malgré la détérioration de la sinistralité sur les risques commerciaux. Cette croissance résulte de la conjugaison de l'expansion de la couverture géographique de l'ACA et d'un bon résultat financier.

En 2017, les primes de l'ACA ont cru de 52% comparativement à 27% en 2016. Deux principaux facteurs ont contribué à cette croissance. Premièrement, l'ACA a souscrit des transactions dans trois de ses nouveaux États membres : l'Éthiopie qui est devenue membre en décembre 2016, la Côte d'Ivoire et le Sud Soudan, qui ont rejoint l'ACA en 2017. Les primes en provenance de ces nouveaux pays ont représenté 58% de la croissance. Deuxièmement, en plus de ses États membres, suite à l'approbation du Conseil

d'Administration, l'ACA a pu participer, pour la première fois de son histoire, à certaines transactions dans des pays non-membres tels que l'Angola, le Ghana et le Nigéria. Cette décision devrait encourager davantage les États africains non-membres à accélérer leurs démarches d'adhésion, et aussi améliorer la gestion des risques de l'ACA en permettant une meilleure diversification géographique de son portefeuille de souscription. Les primes en provenance de ces pays ont généré 21% de la croissance.

Les résultats financiers de l'ACA ont représenté 46% de son bénéfice net de 2017. D'une part, l'ACA a enregistré une hausse de 23% de ses revenus de placements nets grâce à l'apport de nouveaux fonds des États membres qui ont été investis durant l'année, à l'augmentation des placements obligataires suite à une révision de l'allocation de ses actifs et à une appréciation graduelle des taux d'intérêts du marché USD. D'autre part, l'ACA a également bénéficié d'une reprise de provisions pour dépréciation suite à l'amélioration de la situation de l'une de ses contreparties, qui avait été mise sous administration judiciaire en 2016.

#### Des résultats positifs sur les récupérations de sinistres

En 2017, bien que S&P Global Ratings (S&P) ait confirmé la notation 'A' de l'ACA, l'agence avait maintenu sa perspective négative en raison des retards accusés par certains États membres à régler leurs arriérés. Grâce aux progrès importants réalisés au cours du deuxième semestre de l'année, S&P a rétabli sa perspective stable sur la notation de l'ACA. L'ACA a en effet apuré tous les soldes impayés, mis à part un montant dû par le gouvernement de la Tanzanie. Conformément à la décision prise lors de la troisième Assemblée générale extraordinaire du mois d'octobre 2017, les sommes non recouvrées ont été déduites de la contribution du pays

au capital. Le Traité de l'ACA ainsi que les Accords de Participation conclus avec chaque État membre stipulent qu'un État membre doit rembourser à l'ACA toutes pertes payées en vertu des contrats d'assurance ou de garanties relatifs à des opérations dans le pays de l'État membre concerné, en dehors des exclusions.

Ces progrès ont pu être réalisés grâce aux efforts concertés des États membres, du Conseil d'Administration et de la direction. Ils reflètent aussi les démarches effectuées par l'ACA durant ces deux dernières années, visant à renforcer ses relations et ses communications avec les gouvernements et à démontrer son rôle de « catalyseur », qui est de mieux en mieux compris par ses États membres.

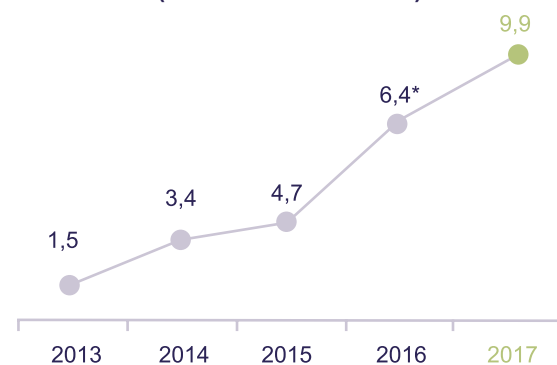


Ces progrès ont été réalisés suite à des efforts concertés de la part des États membres, du Conseil d'Administration et de la direction.

## RAPPORT DE GESTION

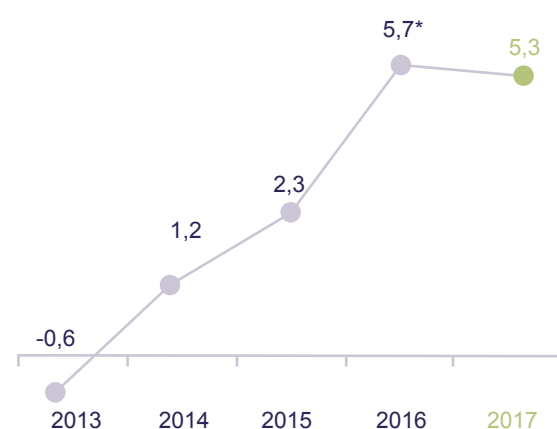
### FAITS MARQUANTS

RÉSULTAT NET (EN MILLIONS D'USD)



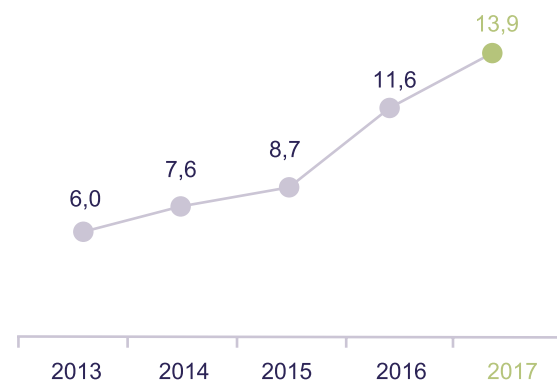
L'ACA a su maintenir la croissance de son résultat net depuis 2013, une croissance qui s'est accélérée à 55% en 2017, comparativement à 36% et 37% pour les deux années précédentes. L'ACA continue de bénéficier de l'expansion de sa couverture géographique et d'une stratégie solide de placement.

RÉSULTAT TECHNIQUE NET (EN MILLIONS D'USD)



En 2017, l'Assurance-risques politiques a continué à être le premier moteur du résultat technique de l'ACA, l'ACA ayant soutenu un nombre plus important de grandes transactions stratégiques en Afrique. Malgré un léger fléchissement de la tendance en raison d'une hausse de la sinistralité du portefeuille risques commerciaux, le résultat technique est demeuré robuste.

PRIMES ACQUISES NETTES (EN MILLIONS D'USD)

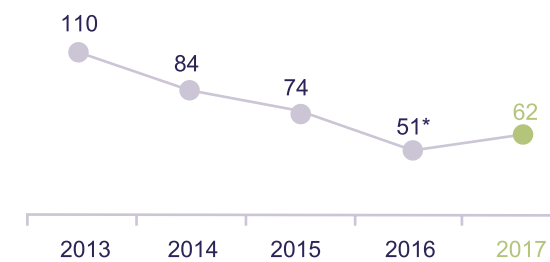


En 2017, la croissance régulière s'est poursuivie, les primes acquises nettes ayant augmenté de 20% grâce à un portefeuille solide de projets, une croissance dans les marchés existants et l'expansion dans de nouveaux marchés.

\* Les chiffres de 2016 étant reportés sur une base comparable afin de refléter l'impact d'une nouvelle approche de provisionnement.

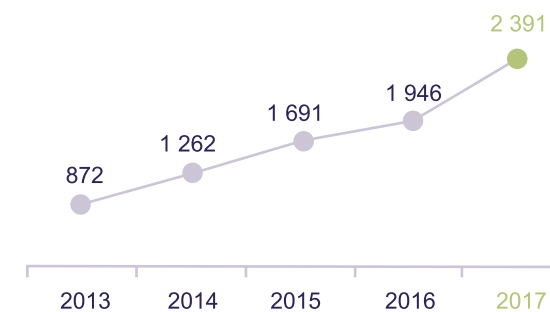
## RAPPORT DE GESTION

RATIO COMBINÉ SUR LES PRIMES ACQUISES NETTES (%)



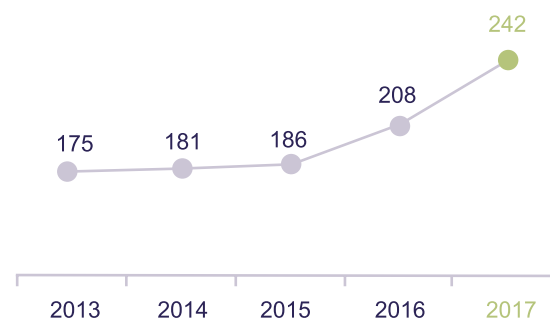
Depuis 2014, ATI a maintenu son ratio combiné net à moins de 100%. La légère augmentation en 2017 est attribuable à une sinistralité plus élevée sur les risques commerciaux. En compensation, l'ACA a réduit son ratio des coûts à 28% en 2017 grâce à l'expansion de ses activités et au contrôle des coûts.

EXPOSITIONS BRUTES (EN MILLIONS D'USD)



En 2017, l'ACA a couvert des investissements et des échanges en Afrique d'une valeur supérieure à 2,4 milliards d'USD, ce qui représente une hausse de 23% par rapport à l'an dernier.

CROISSANCE DES FONDs PROPRES (EN MILLIONS D'USD)



En 2017, les fonds propres de l'ACA ont augmenté de 16% suite à un apport de capitaux de 28 millions d'USD de la part d'États membres actuels et de nouveaux États membres. Cette hausse a été légèrement diminuée de 4,2 millions d'USD dans le but de recouvrer un sinistre souverain non remboursé. La performance de l'ACA a également contribué à la hausse de ses fonds propres.

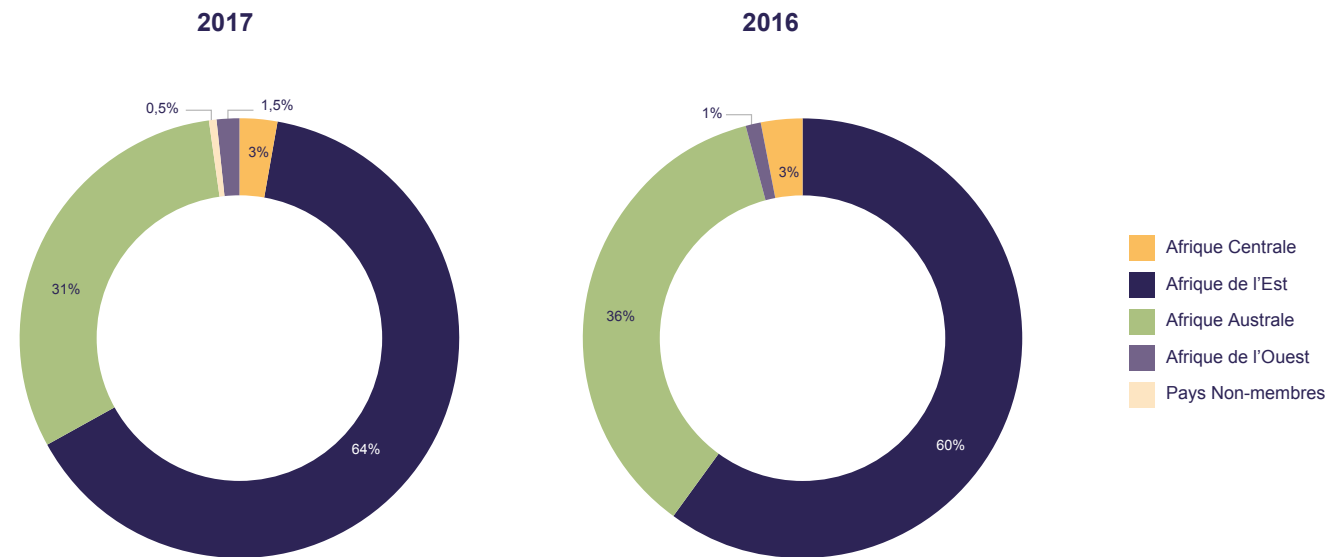
\* Les chiffres de 2016 étant reportés sur une base comparable afin de refléter l'impact d'une nouvelle approche de provisionnement.

## RAPPORT DE GESTION

### PORTEFEUILLE D'AFFAIRES

Une bonne gouvernance et une bonne gestion des risques ont contribué à notre réussite. Nous poursuivrons cette approche pour identifier de nouvelles opportunités.

#### PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE PAR PAYS (PRIMES BRUTES ÉMISES) (%)

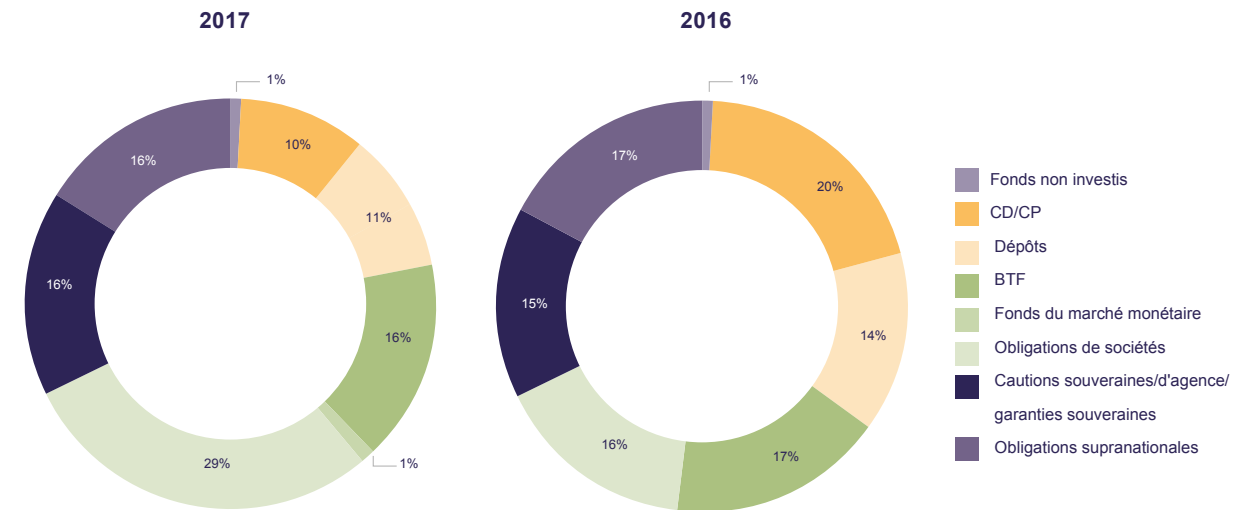


## RAPPORT DE GESTION

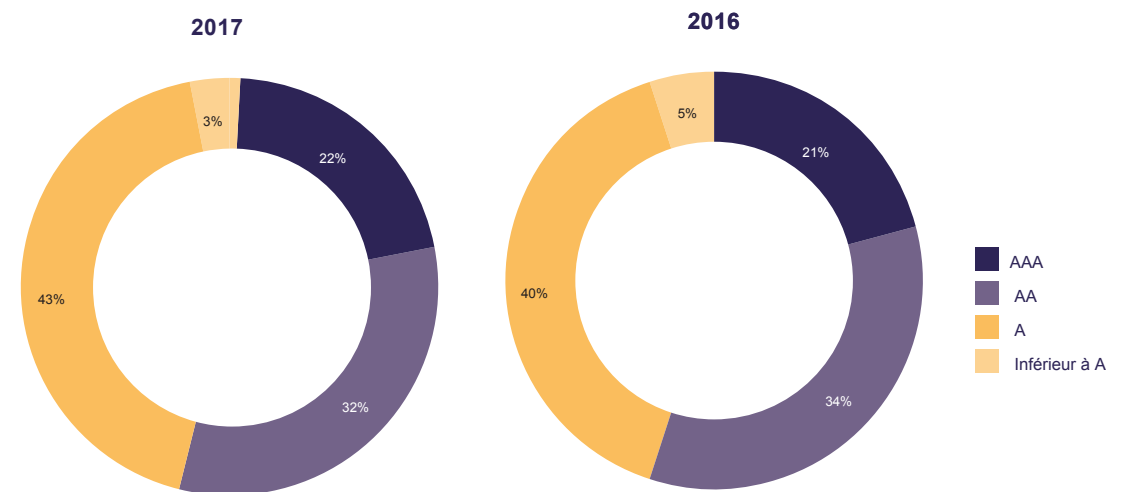
### PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus de placements de l'ACA ont augmenté plus rapidement que ses fonds propres, soit de 23% par rapport à 2016 suite à de nouveaux placements dans des titres à revenus fixes et à l'appréciation des taux d'intérêts sur le marché USD.

#### DISTRIBUTION DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT



#### QUALITÉ DU CRÉDIT DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT



## RAPPORT DE GESTION

### STRATÉGIE ET PERSPECTIVE

La direction de l'ACA est ravie de reporter de nouveau des résultats record après plusieurs années de bonne performance et de croissance soutenue de ses primes et de son résultat net. Le moment est maintenant venu pour l'ACA de passer à l'étape suivante de son développement. Pour soutenir son ambitieux plan de croissance, l'ACA a mis en place plusieurs mesures l'an dernier.

Pour renforcer la gouvernance, l'ACA a révisé la structure de son Conseil d'Administration. Cette nouvelle structure, organisée sous formes de circonscriptions, permet une meilleure représentation de tous ses États membres. Suite à cette révision, un nouveau Conseil d'Administration a été constitué en 2017 et un nouveau Président du Conseil a été nommé au premier trimestre de 2018.

En 2017, l'ACA a également élaboré une nouvelle stratégie quinquennale prévoyant une plus grande décentralisation, ce qui permettra à l'ACA de se rapprocher de ses parties prenantes. Dans le cadre de cette décentralisation, l'ACA compte ouvrir des bureaux en Afrique de l'Ouest, pour réaliser son ambition d'attirer d'autres États membres et de souscrire un plus grand nombre de transactions dans la région.

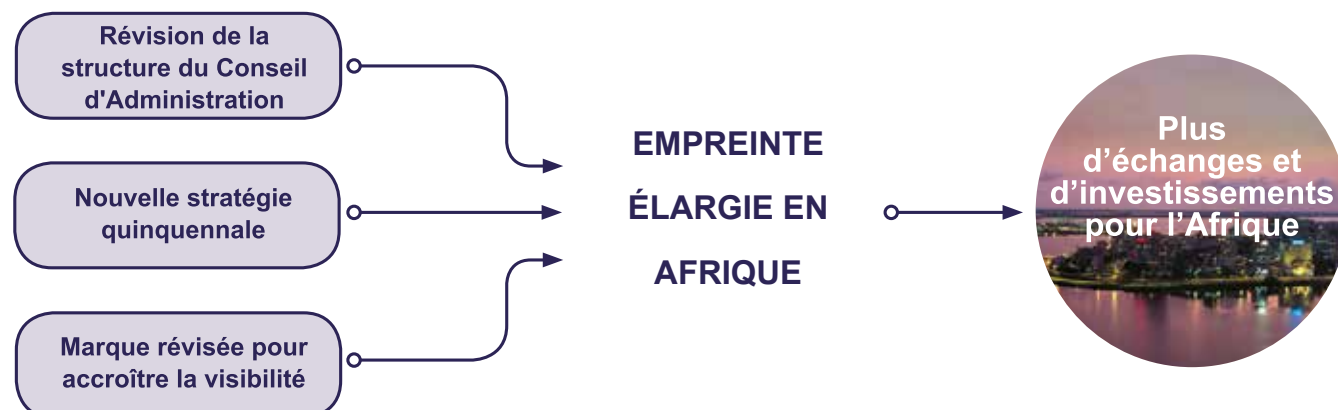
Ces nouvelles initiatives nécessiteront des ressources. L'ACA est en train de recruter de nouvelles personnes pour mener à bien son expansion. L'ACA a géré de manière prudente ses ressources au fil des ans et a surveillé de près son ratio des coûts. Ce sera donc la première fois, depuis notre création, que nous abordons une campagne de recrutement.

Nous mettrons beaucoup d'accent à accroître notre visibilité au cours des années à venir. Pour ce faire, nous comptons lancer un processus de « rebranding » de afin de positionner l'ACA de manière plus concurrentielle sur de nouveaux marchés plus importants.

Nous amorçons une nouvelle étape de croissance, qui fera certes de l'ACA une force sur notre continent. Notre vision est simple: devenir l'organisation de choix de tout investisseur ou entreprise qui fait des affaires en Afrique. Grâce à des partenariats solides, une stratégie claire et un leadership efficace, je suis convaincu que l'ACA saura accomplir beaucoup de choses nouvelles et marquantes.



George Otieno  
Directeur général



# 2017

## ÉTATS FINANCIERS

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les Administrateurs soumettent leur rapport et les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, lesquels donnent un état de la situation financière de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA).

### ACTIVITÉS PRINCIPALES

L'ACA a été créée afin de fournir, de faciliter, d'encourager et plus généralement de développer la fourniture ou l'appui en assurance, y compris la coassurance et la réassurance, les garanties et d'autres instruments financiers et services, à des fins d'échanges commerciaux, d'investissements et d'autres activités productives dans les États africains, en complément de ceux déjà offerts par le secteur public ou privé, ou en coopération avec ces derniers.

Pour atteindre ses objectifs et accomplir son mandat, l'ACA facilite le développement des échanges commerciaux, des investissements et d'autres activités productives dans ses États africains membres, par la fourniture d'assurance ou de réassurance couvrant les risques politiques et commerciaux, et de cautions.

Conformément à ses objectifs, les activités principales entreprises par l'ACA en 2017 ont été :

- L'Assurance-Risque Politique
- L'Assurance-Crédit
- La Caution et
- L'Assurance Violence Politique, Terrorisme et Sabotage.

### RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Les résultats de l'exercice sont présentés dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global à la page 43. Le profit de l'exercice s'est élevé à 9,9MUSD comparativement à 2,4MUSD en 2016.

### DIVIDENDE

Aucun dividende n'a été distribué en 2017, ni l'an dernier.

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes, KPMG Kenya, ont été désignés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 29 juin 2016, pour un mandat de trois ans.

### DÉCLARATION DES RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

Le traité de l'ACA stipule que les Administrateurs sont tenus de préparer, pour chaque exercice financier, des états financiers donnant une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA à la fin de cet exercice et de ses résultats pour cet exercice. Le traité de l'ACA stipule aussi que les Administrateurs sont responsables de la bonne tenue des livres comptables permettant d'avoir, à tout moment et de manière relativement fiable, la situation financière de l'ACA.

Les Administrateurs sont aussi responsables de veiller sur le patrimoine de l'ACA.

Les Administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers, donnant une image fidèle et sincère de la situation de l'ACA, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'aux termes du Traité de l'ACA. Par ailleurs, les Administrateurs sont tenus de mettre en place les systèmes de contrôle interne qu'ils estiment adéquats pour s'assurer que les états financiers soient exempts de toutes anomalies significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une simple erreur.

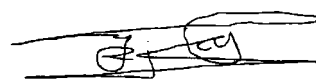
Les Administrateurs acceptent la responsabilité des états financiers annuels, préparés selon les principes comptables appropriés, justifiés par des estimations et jugements raisonnables et prudents, en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et selon le Traité de l'ACA. Selon l'opinion des Administrateurs, les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA, et de son résultat net.

Les Administrateurs acceptent également la responsabilité pour la tenue des livres comptables, qui servent de base pour la préparation des états financiers, ainsi que la tenue des systèmes adéquats de contrôle interne financier.

Aucune information qui pourrait remettre en cause la continuité d'exploitation de l'ACA au cours des douze prochains mois, à compter de la date de cette déclaration, n'a été portée à l'attention des Administrateurs.

### APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers présentés aux pages 43 à 80 ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 13 avril 2018 et autorisés pour publication.



Dr Yohannes Ayalew Birru  
Président du Conseil d'Administration



Mme Michal Ron  
Administratrice

Nairobi  
13 avril 2018

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES INDEPENDANTS AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

### RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) présentés aux pages 43 à 80, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes, incluant les principaux principes et méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre opinion, les états financiers ci-joints sont, au regard du référentiel IFRS (Normes Internationales d'Information Financière), réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de l'ACA au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'ACA conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Kenya et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le Code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe aux administrateurs. Les autres informations obtenues à la date d'établissement du présent rapport, se composent des informations contenues dans le Rapport du Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si

les autres informations semblent comporter des anomalies significatives. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant l'établissement du présent rapport des commissaires aux comptes, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction pour les états financiers

Tel qu'indiqué à la page 40, les Administrateurs sont responsables de la préparation et de la présentation des états financiers, donnant une image fidèle et sincère de la situation de l'ACA, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'aux termes du traité de l'ACA. Par ailleurs, les Administrateurs sont responsables de la mise en place des systèmes de contrôle interne qu'ils estiment adéquats pour s'assurer que les états financiers soient exempts d'anomalies significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une simple erreur.

Lors de la préparation des états financiers, les Administrateurs sont tenus d'évaluer la capacité de l'ACA à poursuivre son exploitation, l'information à fournir à ce sujet, le cas échéant, les facteurs à prendre en considération dans cette évaluation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les Administrateurs ont l'intention de liquider l'ACA ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle en dehors de la cessation d'activité.

Il incombe aux Administrateurs de surveiller le processus d'information financière de l'ACA.

#### Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES INDEPENDANTS AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ACA ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par les administrateurs du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de mettre en cause la capacité de l'ACA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre

- rapport. Des événements ou situations futurs pourraient toutefois amener ACA à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans l'annexe, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
  - nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière de l'ACA et de ses activités pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de l'ACA, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux Administrateurs, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toutes déficiences importantes du contrôle interne que nous aurions relevées au cours de notre audit.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des Commissaires aux comptes indépendants est délivré est CPA Alexander Mbai – P/2172.

**KPMG Kenya**

KPMG Kenya  
Experts-comptables agréés  
8th Floor, ABC Towers  
Waiyaki Way  
P.O. Box 40612  
00100 Nairobi

Date : 13 avril 2018

### ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

(en milliers d'USD)	NOTES	BRUT	2017 CÉDÉ	NET	BRUT	2016 CÉDÉ	NET
Primes émises		44 792	(30 736)	14 056	29 545	(16 766)	12 779
Variation des provisions pour primes non acquises		(12 532)	12 344	(188)	(3 590)	2 398	(1 192)
<b>Primes acquises</b>		<b>32 260</b>	<b>(18 392)</b>	<b>13 868</b>	<b>25 955</b>	<b>(14 368)</b>	<b>11 587</b>
Commissions		(1 534)	6 712	5 178	(1 363)	4 191	2 828
Variation des provisions pour commissions reportées		233	(2 567)	(2 334)	183	(655)	(472)
<b>Commissions acquises</b>		<b>(1 301)</b>	<b>4 145</b>	<b>2 844</b>	<b>(1 180)</b>	<b>3 536</b>	<b>2 356</b>
Sinistres payés		(4 832)	-	(4 832)	(6 701)	88	(6 613)
Variation dans les sinistres à payer		8 260	(8 099)	161	(7 474)	11 210	3 736
Récupérations et récupérations à recevoir		(9 674)	9 419	(255)	11 568	(10 304)	1 264
Variation des autres provisions		(1 731)	1 994	263	(10 773)	6 594	(4 179)
Coûts liés aux sinistres		(26)	-	(26)	(8)	-	(8)
<b>Sinistres nets de récupérations</b>	<b>6</b>	<b>(8 003)</b>	<b>3 314</b>	<b>(4 689)</b>	<b>(13 388)</b>	<b>7 588</b>	<b>(5 800)</b>
<b>Bénéfice technique avant charges d'exploitation</b>				<b>12 023</b>			<b>8 143</b>
Autres revenus nets	7			476			165
Charges d'exploitation	8			(7 223)			(6 614)
<b>Bénéfice technique après charges d'exploitation</b>				<b>5 276</b>			<b>1 694</b>
Produits de placement	9			3 816			3 145
Charges financières	10			(91)			(86)
(Pertes)/Gains de change	11			(235)			117
Variation dans les instruments financiers évalués à la juste valeur				6			-
Produits de cession d'obligations				(18)			60
Reprise ou (dotation) de provisions pour dépréciation	12(b)			1 616			(2 120)
Frais de gestion des placements				(460)			(400)
<b>Produits financiers nets</b>				<b>4 634</b>			<b>716</b>
<b>PROFIT DE L'EXERCICE</b>				<b>9 910</b>			<b>2 410</b>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL				-			-
<b>PROFIT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>				<b>9 910</b>			<b>2 410</b>

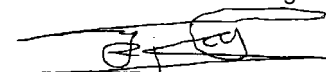
L'annexe aux comptes présentée aux pages 47 à 80 fait partie intégrante des états financiers.

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en milliers d'USD)	Notes	31-déc-17	31-déc-16
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12(a)	52 034	73 246
Comptes fiduciaires de garantie	13	935	926
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	14(a)	13 326	11 126
Autres créances	15	2 137	1 620
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	16	13 922	20 027
Récupérations	17	4 970	27 241
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises		22 067	9 723
Frais d'acquisition reportés		1 109	876
Véhicules et équipements	18	256	253
Immobilisations incorporelles	19	210	292
Autres actifs financiers	20	20 380	9 495
Placements dans des fonds du marché monétaire	21	3 006	-
Placements dans des billets à taux variable	22	41 473	35 475
Placements obligataires	23	154 780	104 319
<b>Total Actif</b>		<b>330 605</b>	<b>294 619</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	14(b)	10 702	7 133
Autres dettes	24	1 541	2 962
Provisions pour sinistres	16	27 932	34 222
Part des réassureurs dans les récupérations	16	1 298	10 304
Provisions pour primes non acquises		31 824	19 292
Commissions cédées non acquises		4 749	2 182
Subventions non acquises	25	279	373
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	26	1 059	1 075
Dettes financières – Emprunt IDA	27	9 057	8 792
<b>Total Passif</b>		<b>88 441</b>	<b>86 335</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	28	225 900	202 000
Primes d'émission	28	552	482
Réserves (page 45)		15 712	5 802
<b>Total Capitaux Propres</b>		<b>242 164</b>	<b>208 284</b>
<b>Total Capitaux Propres et Passif</b>		<b>330 605</b>	<b>294 619</b>

Les états financiers présentés aux pages 43 à 80 ont été approuvés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration le 13 avril 2018 et ont été signés en son nom par :



**Dr. Yohannes Ayalew Birru**  
Président du Conseil d'Administration



**Mme Michal Ron**  
Administratrice

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

### ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

(en milliers d'USD)	Notes	Capital	Primes d'émission	Capital de souscription	Réserves	Total
<b>Au 1er janvier 2017</b>		<b>202 000</b>	<b>482</b>	-	<b>5 802</b>	<b>208 284</b>
Augmentation de capital	28	28 100	70	-	-	28 170
Réduction de capital	17 & 28	(4 200)	-	-	-	(4 200)
Profit global de l'exercice		-	-	-	9 910	9 910
<b>Au 31 décembre 2017</b>		<b>225 900</b>	<b>552</b>	-	<b>15 712</b>	<b>242 164</b>
<b>Au 1er janvier 2016</b>		<b>181 400</b>	<b>481</b>	<b>900</b>	<b>3 392</b>	<b>186 173</b>
Augmentation de capital	28	19 800	52	-	-	19 872
Réduction de capital	17 & 28	(100)	(51)	-	-	(151)
Transfert de capital (*)		900	-	(900)	-	-
Profit global de l'exercice		-	-	-	2 410	2 410
<b>Au 31 décembre 2016</b>		<b>202 000</b>	<b>482</b>	-	<b>5 802</b>	<b>208 284</b>

(\*) En 2016, le capital de souscription du Madagascar a été transféré au capital social puisque le pays avait terminé la restructuration juridico-financière nécessaire.

L'annexe aux comptes présentée aux pages 47 à 80 fait partie intégrante des états financiers.

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE  
31 DÉCEMBRE 2017

(en milliers d'USD)	Notes	2017	2016
<b>FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>			
<b>Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités opérationnelles</b>	<b>29</b>	<b>26 082</b>	<b>4 398</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>			
Achat de véhicules et d'équipements	18	(124)	(135)
Achat d'immobilisations incorporelles	19	(3)	(131)
Cessions de véhicules et d'équipements	7	39	5
Remboursements nets relatifs aux autres actifs financiers		(10 905)	9 200
Placements dans des fonds du marché monétaire	21	(3 000)	-
Placements nets relatifs aux instruments à taux variable	22	(5 998)	(13 125)
Placements obligataires nets	23	(51 017)	(763)
Placements nets-comptes fiduciaires de garantie (Madagascar)		(9)	(7)
<b>Sorties nettes de trésorerie relatives aux activités de placement</b>		<b>(71 017)</b>	<b>(4 956)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Remboursements des crédits de développement - IDA	27	(247)	(250)
Augmentation nette de capital		23 970	19 701
<b>Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités de financement</b>		<b>23 723</b>	<b>19 451</b>
<b>(DIMINUTION)/AUGMENTATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>			
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 1ER JANVIER</b>		<b>73 246</b>	<b>54 353</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>12</b>	<b>52 034</b>	<b>73 246</b>

L'annexe aux comptes présentée aux pages 47 à 80 fait partie intégrante des états financiers.

## ANNEXE AUX COMPTES

### 1. Information sur la société

L'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) est une entité juridique créée en vertu du Traité de l'ACA, lequel est entré en vigueur le 20 janvier 2001 et a été amendé le 20 janvier 2007. L'ACA est inscrite auprès des Nations Unies en tant qu'entité multilatérale sous le certificat d'immatriculation N° 49593, conformément aux dispositions de l'article 102 de la charte des Nations Unies.

L'ACA compte aujourd'hui 14 États membres africains (contre 12 membres en 2016) et 9 autres actionnaires (9 autres actionnaires en 2016). La Côte d'Ivoire et le Sud Soudan sont devenus membres en avril 2017 et décembre 2017 respectivement. La Côte d'Ivoire a contribué une somme de 13,5MUSD au capital de l'ACA, et le Sud Soudan, 7,8MUSD.

### 2. Méthodes comptables

#### (a) Principes généraux

Les états financiers de l'ACA sont préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers sont indiquées ci-dessous. Sauf indication contraire, ces principes ont été utilisés de manière cohérente dans tous les états financiers présentés lors des exercices précédents.

La préparation des états financiers, conformément au référentiel IFRS, requiert l'utilisation de certaines estimations et jugements comptables critiques. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement, de complexité ou d'estimations pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers, sont présentés sous la note 3 : « *Estimations et jugements comptables* ».



## 2. Méthodes comptables (suite)

### (b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées

(i) Nouvelles Normes IFRS et Normes IFRS révisées effectives pour l'exercice clos au 31 décembre 2017

L'ACA a adopté les amendements apportés aux Normes IFRS ainsi que les nouvelles normes suivantes pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, incluant les modifications corrélatives apportées à d'autres normes avec une date initiale de mise en application au 1 janvier 2017:

Norme	Description	En vigueur à partir de :
Modification de l'IAS 7	Initiative concernant les informations à fournir	1-janv-2017
Modifications de l'IAS 12	Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes	1-janv-2017
Améliorations annuelles des IFRS – cycle 2014-2016	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	1-janv-2017

- Les modifications de l'IAS 7 Initiative d'informations à fournir exigent les entités à fournir des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie. Une façon de respecter cette nouvelle exigence en matière d'informations à fournir consiste à fournir un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture, reportés dans l'État de la situation financière, des passifs issus des activités de financement. La note 27 fournit les informations requises par ces modifications.
- Les modifications de l'IAS 12 Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes portent sur la comptabilisation des actifs d'impôt différé. L'ACA n'est pas assujetti à l'impôt dans ses États membres, donc ces modifications ne concernent pas l'ACA.
- Les améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016 – (modifications à l'FRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités). Il s'agit d'une norme consolidée sur les informations à fournir qui exige la présentation d'une vaste gamme d'informations sur les intérêts détenus par une entité dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. L'ACA ne détient pas d'intérêts dans d'autres entités, donc ces modifications ne concernent pas l'ACA.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### (b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)

(ii) Normes révisées et nouvelles normes dont l'entrée en vigueur n'est pas encore obligatoire (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos au 31 décembre 2017

Ci-après sont les normes révisées et nouvelles dont l'entrée en vigueur n'est pas encore obligatoire (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017:

Norme	Description	En vigueur à partir du ou après le:
IFRS 9	Instruments financiers	1-janv-2018
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1-janv-2018
IFRS 16	Contrats de location	1-janv-2019
Modifications à l'IFRS 2	Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	1-janv-2018
Modifications à l'IFRS 4	Application de l'IFRS 9 Instruments financiers à l'IFRS 4 Contrats d'assurance	1-janv-2018
Modifications à l'IFRS 10 et à l'IAS 28	Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise	(date à déterminer)
Modifications de l'IAS 40	Transfert d'immeubles de placements	1-janv-2018
Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016	Modifications à l'IFRS 1 -Première application des IFRS- et à l'IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1-janv-2018
IFRIC 22	Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée	1-janv-2018
IFRIC 23	Incertitude relative aux traitements fiscaux	1-janv-2019
IFRS 17	Contrats d'assurance	1-janv-2021
Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017	Diverses normes	1-janv-2019
IFRS 9	IFRS 9 Remboursement anticipé prévoyant une compensation négative	1-janv-2019

- L'ACA a opté pour une adoption anticipée de la norme IFRS 9 (2010) et de sa version ultérieure, IFRS 9 (2014). – Voir la section (iii). « Adoption anticipée de normes ».
- L'IFRS 15 établit un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Cette nouvelle norme ne s'applique pas aux activités d'assurance et ne s'applique donc pas à l'ACA.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### (b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)

(ii) Normes révisées et nouvelles normes dont l'entrée en vigueur n'est pas encore obligatoire (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 (suite)

- IFRS 16 énonce un modèle exhaustif pour la présentation des contrats de location et leur comptabilisation dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Elle remplace l'IAS 17.
  - IFRS 16 apporte des modifications importantes à la comptabilité des preneurs. Elle abolit la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement de l'IAS 17 et exige qu'un preneur comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début pour tous les contrats de location, sauf pour les contrats de location à court terme et la location de biens de faible valeur.
  - L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût et ultérieurement au coût (sous réserve de certaines exceptions) diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative.
  - L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. Ultérieurement, l'obligation locative est ajustée pour prendre en compte, entre autres, les intérêts et les paiements de loyers effectués, ainsi que les modifications de contrat de location.

Cette nouvelle norme pourrait affecter la présentation de la situation financière de l'ACA. L'impact éventuel sur ses états financiers est en cours d'évaluation, mais nous n'anticipons pas que la comptabilisation de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative correspondante ait une incidence significative sur le total de l'actif ou du passif de l'ACA, ou sur son résultat net.

- Les modifications à l'IFRS 2 (Transactions dont le paiement est fondé sur des actions), à l'IFRS 10 et à l'IAS 28 (Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise) et à l'IAS 40 (Transfert d'immeubles de placements) ; les améliorations annuelles aux IFRS – Cycle 2014-2016 (Modifications à l'IFRS 1-Première application des IFRS- et à l'IAS 28- Participations dans des entreprises associées et des coentreprises), ainsi que l'IFRIC 23 (Incertitude relative aux traitements fiscaux) ne s'appliquent pas à l'ACA.
- Les modifications à l'IFRS 4 prévoient deux choix de solutions à l'application de l'IFRS 9 pour les compagnies d'assurance qui n'ont pas encore adopté cette nouvelle norme, et ne s'applique, de ce fait, pas à l'ACA.
- IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée – clarifie le fait que la date de la transaction est la date de la comptabilisation initiale, par l'entité, de l'actif non monétaire ou du passif non monétaire issu du paiement ou de la réception de la contrepartie anticipée. Dans le cas où la contrepartie payée ou reçue consiste en plusieurs versements, chacun d'entre eux doit donner lieu à une date de transaction distincte.
- IFRS 17 - Contrats d'assurance

Une entité doit appliquer IFRS 17- Contrats d'assurance - aux :

- contrats d'assurance et de réassurance qu'elle émet ;
- contrats de réassurance qu'elle détient ; et
- contrats d'investissement avec participation discrétionnaire qu'elle émet, à condition qu'elle émette aussi des contrats d'assurance.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### (b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)

(ii) Normes révisées et nouvelles normes dont l'entrée en vigueur n'est pas encore obligatoire (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 (suite)

- IFRS 17 - Contrats d'assurance (suite)

IFRS 17 demande qu'une entité qui émet des contrats d'assurance les comptabilise dans l'état de la situation financière comme le total :

- des flux de trésorerie d'exécution—les estimations à jour des montants que l'entité s'attend à recouvrer à l'égard des primes et à payer à l'égard des sinistres, des prestations et des charges, y compris un ajustement au titre de la valeur temps de l'argent et des risques liés à ces montants ; et
- de la marge sur services contractuels—le bénéfice non acquis de la couverture d'assurance. Le bénéfice non acquis de la couverture d'assurance est comptabilisé en résultat net, au fil du temps, à mesure que l'entité fournira les services.

Selon IFRS 17, une entité doit comptabiliser les bénéfices en fonction des services fournis, plutôt qu'en fonction des primes perçues, et fournir des informations sur les bénéfices de contrats d'assurance liés aux services futurs. IFRS 17 exige que l'entité regroupe séparément les contrats déficitaires des contrats qui ne sont pas déficitaires. L'entité doit comptabiliser en résultat net la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour les contrats déficitaires. Selon IFRS 17, l'entité doit mettre à jour les flux de trésorerie d'exécution à chaque date de clôture, en prenant en compte les estimations à jour, l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie, et les taux d'actualisation. L'entité:

- (a) doit comptabiliser les variations des estimations de flux de trésorerie futurs, d'une date de clôture à l'autre, soit au résultat net, soit comme un ajustement de la marge sur services contractuels, selon la nature et la raison des variations; et,
- (b) doit choisir l'affectation des effets des changements des taux d'actualisation soit au résultat net soit aux autres éléments du résultat global.

IFRS 17 exige également que l'entité fournisse des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière et l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, et d'évaluer les risques liés à l'émission de contrats d'assurance auxquels l'entité fait face.

La norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Elle entrera en vigueur pour les exercices débutant le ou après le 1er janvier 2021 et s'appliquera de manière rétrospective, à moins qu'il ne soit impossible de le faire. Une application anticipée de IFRS 17 est autorisée, à condition d'appliquer aussi IFRS 9 Instruments financiers, et IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.

L'ACA effectuera, en 2018, une première évaluation de l'impact de l'application de cette norme.

- Les améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017 (Modifications de l'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises ; de l'IFRS 11 - Partenariats ; de l'IAS 12 - Impôts sur le résultat ; de l'IAS 23 - Coûts d'emprunt) ne concernent pas l'ACA comme, actuellement, elle ne fait pas partie d'aucun regroupement d'entreprises, elle n'a pas de partenariats, n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat et n'emprunte pas pour financer des actifs.
- IFRS 9 Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (Modifications à l'IFRS 9). Les modifications précisent que les actifs financiers particuliers assortis de clauses de remboursement anticipé pouvant donner lieu à une compensation négative, peuvent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si certaines conditions sont remplies. L'ACA évalue actuellement l'impact de la nouvelle norme sur ses états financiers.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### (b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)

#### (iii) Adoption anticipée des normes

L'ACA a choisi d'adopter de manière anticipée la norme IFRS 9 (2010) en 2011 et la version ultérieure de l'IFRS 9 (2014) en 2015. Les améliorations apportées par la norme IFRS 9 (2014) incluent:

- Une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels. Elle introduit une nouvelle catégorie d'actifs : « juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Aucun actif détenu par l'ACA au 31 décembre 2017 n'est classé dans cette catégorie.
- Un modèle prospectif unique de dépréciation fondé sur les « pertes attendues ». L'ACA comptabilise dans l'état du résultat net comme gain ou perte de valeur, le montant des pertes ou de reprises de pertes de crédit attendues pour ajuster, à chaque date de clôture, le solde de la correction de valeur pour pertes.
- Une approche substantiellement réformée de la comptabilité de couverture qui n'a pas eu d'incidence sur les présents états financiers étant donné que l'ACA n'avait pas d'instruments de couverture en place en 2017.

### (c) Conversion des devises étrangères

Les états financiers sont présentés en milliers d'USD (Dollars américains).

La devise de transaction et de présentation des comptes de l'ACA est l'USD. Les transactions en devises autres que l'USD sont converties en USD au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les instruments financiers ainsi que les actifs et passifs monétaires en devises autres que l'USD sont convertis en USD aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés ou crédités dans le compte de résultat de l'année de leur survenance.

### (d) Activités d'assurance et de réassurance

#### (i) Primes

Les primes brutes correspondent aux primes émises ainsi qu'aux estimations de primes à facturer acquises au cours de l'exercice sur les polices d'assurance directes et les traités de réassurance (acceptation). Elles sont comptabilisées nettes d'annulations et de réductions mais incluent les commissions d'engagement sur les prêts couverts par l'ACA.

#### (ii) Primes non acquises

Les primes non acquises représentent la portion de primes émises associées à des risques n'ayant pas expiré à la date de clôture. Les primes non acquises sont comptabilisées au cas par cas en fonction de la période couverte par chaque police. Les primes non acquises correspondent à la fraction de primes émises restant à courir entre la date de clôture et la date d'échéance de la période couverte par la prime. Les primes non acquises sont comptabilisées au passif de l'état de la situation financière. La variation des primes non acquises relative à l'exercice est comptabilisée au compte de résultat.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### (d) Activités d'assurance et de réassurance (suite)

#### (iii) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition sont différés sur la durée de vie du contrat concerné selon les règles appliquées pour les primes non acquises. Les frais d'acquisition reportés représentent les frais d'acquisition commerciaux engagés pour la période écoulée entre la fin de l'exercice et la date de règlement de la prime suivante. Les frais d'acquisition reportés sont comptabilisés à l'actif. La variation des frais d'acquisition reportés relative à l'exercice est comptabilisée au compte de résultat.

#### (iv) Sinistres payés

Les sinistres payés correspondent aux indemnités versées.

#### (v) Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres couvrent le coût total estimé des sinistres déclarés non payés à la fin d'exercice (sinistres à payer).

#### (vi) Récupérations

Les récupérations représentent les récupérations attendues ou estimées déterminées sur la base du montant total des prévisions de récupération sur l'ensemble des exercices de souscription relatifs aux sinistres.

#### (vii) Autres provisions pour sinistres

Les autres provisions pour sinistres représentent les provisions pour sinistres inconnus estimées sur la base de la 'meilleure estimation', utilisant aussi bien des informations internes qu'externes, compte tenu de l'insuffisance de données relatives à la sinistralité.

#### (viii) Coûts liés aux sinistres

Les coûts liés aux sinistres représentent les frais engagés ou à engager relativement aux sinistres. Ces coûts comprennent, entre autres, les honoraires juridiques.

#### (ix) Réassurance cédée (cessions)

La réassurance cédée représente les primes cédées à des compagnies de réassurance sur la base des traités et des réassurances facultatives souscrits(tes) sur les risques excédant la limite de la capacité de souscription de l'ACA. Les primes brutes cédées sont comptabilisées selon les termes et les conditions des couvertures de réassurance et sont acquises sur la durée de vie de ces couvertures. La part des réassureurs dans les provisions techniques est déterminée sur la base des sinistres et provisions techniques comptabilisés au passif ou à l'actif.

Les commissions de cession sont calculées sur la base des primes cédées. Elles sont différées et la variation des provisions pour commissions de cession sont comptabilisées au compte de résultat sur la même base que les primes cédées non acquises. Les commissions non acquises sont comptabilisées au passif.

**2. Méthodes comptables (suite)****(e) « One-off Commissions »**

Les « one-off commissions » sont comptabilisées et acquises lors de leur émission.

**(f) Autres revenus**

Les autres revenus incluent les subventions, les revenus provenant des limites de crédit et d'autres revenus accessoires réalisés dans le cours normal des activités.

Les subventions sont comptabilisées comme revenu lorsque les dépenses couvertes par ces subventions sont payées ou ont été encourues.

Les revenus provenant des limites de crédit sont comptabilisés nets des dépenses connexes engagées (achats d'informations).

**(g) Produits de placement**

Les produits de placement comprennent les produits d'intérêts et les dividendes.

Les produits d'intérêts représentent les produits d'intérêts issus d'obligations, de billets, de dépôts à terme, de dépôts à demande et des Comptes Fiduciaires de Garantie. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé sur le capital restant selon la méthode du taux d'intérêt effectif applicable, qui consiste à actualiser exactement les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier.

Les dividendes issus de placements dans des fonds du marché monétaire sont comptabilisés en résultat net lorsque le droit d'en recevoir les paiements est établi et que le montant des dividendes peut être évalué de manière fiable.

**(h) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les dépôts à terme et les placements à court terme sur les marchés monétaires. Ils sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie excluent les fonds détenus dans les comptes fiduciaires de garantie qui sont présentés distinctement dans l'état de la situation financière.

**(i) Véhicules et équipements**

Les véhicules et équipements détenus à usage propre sont comptabilisés au coût d'acquisition, diminué de la dépréciation accumulée et de toute perte de valeur accumulée.

**(i) Comptabilisation initiale**

Les véhicules et équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et évalués au coût. Les frais d'acquisition incluent le prix d'achat et les frais accessoires liés à l'acquisition tels que le transport, l'assurance et les frais d'installation. Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés distinctement, selon le cas le plus approprié, et uniquement lorsqu'il semble probable que l'ACA puisse bénéficier des avantages économiques futurs associés à ces coûts et que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Tous les autres frais, réparations et maintenance, sont imputés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

**2. Méthodes comptables (suite)****(i) Véhicules et équipements (suite)****(ii) Évaluation**

Les véhicules et équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est, par la suite, amorti linéairement depuis la date d'acquisition jusqu'à la fin de la durée d'utilité de chaque actif.

Les éléments de valeur durable ayant un coût d'acquisition initial de 1 000 USD ou plus sont systématiquement capitalisés. Les éléments de valeur durable ayant un coût d'acquisition initial inférieur à 1 000 USD sont capitalisés mais totalement amortis durant le mois de leur acquisition. Cependant, les biens de faible valeur peuvent, selon leur nature, être amortis sur leur durée d'utilité.

**(iii) Gains et pertes sur cessions**

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant les prix de cession aux valeurs comptables des actifs cédés. Ils sont comptabilisés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel les actifs ont été cédés.

**(iv) Dépréciation pour perte de valeur**

Les véhicules et équipements font l'objet d'une revue à chaque clôture. Si un actif a subi une perte de valeur avérée, l'ACA fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède le montant recouvrable, l'actif est déprécié et est ramené à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la perte de valeur a eu lieu.

**(j) Immobilisations incorporelles****(i) Comptabilisation initiale**

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts d'acquisition des logiciels informatiques ainsi que les coûts associés au développement ou à la mise à jour des logiciels informatiques.

L'IAS 38 stipule que les coûts de développement des logiciels informatiques doivent être capitalisés et amortis sur leur durée d'utilité, lorsque certains critères sont remplis. Dans de tels cas, une entité doit pouvoir démontrer ce qui suit :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin de pouvoir l'utiliser ou la vendre ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;

## 2. Méthodes comptables (suite)

### (j) Immobilisations incorporelles (suite)

#### (i) Comptabilisation initiale (suite)

- comment l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la mise à disposition de ressources existantes ou futures adéquates pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle pour l'utiliser ou la vendre ; et,
- sa capacité d'évaluer de manière fiable les coûts liés à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

#### (ii) Évaluation

Les immobilisations incorporelles sont amorties au cours de leur durée d'utilité (3 à 5 ans) en appliquant la méthode d'amortissement linéaire.

#### (iii) Dépréciation pour perte de valeur

Les immobilisations incorporelles sont revues à la date de clôture des comptes. S'il existe une indication objective de dépréciation d'une immobilisation incorporelle, l'ACA fait une estimation de sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'une telle immobilisation excède sa valeur recouvrable, l'actif est déprécié et sa valeur ramenée à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice de survenance des pertes.

### (k) Instruments financiers

L'IFRS 9 (2014) entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Tel qu'autorisé par l'IASB (International Accounting Standards Board), l'ACA a choisi d'anticiper l'adoption de la version 2010 de cette norme en 2011 et a depuis adopté les modifications ultérieures de cette norme.

#### (i) Comptabilisation initiale

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, augmentée ou diminuée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des frais de transactions. La juste valeur correspond au prix du marché (prix d'achat dans le cas de l'actif financier ou valeur d'émission dans le cas du passif financier) à la date de la transaction. Les transactions sont comptabilisées à leur date de dénouement.

#### (ii) Évaluation

##### Actifs financiers

L'IFRS 9 définit trois catégories d'actifs financiers : ceux évalués au coût amorti ; ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### (k) Instruments financiers (suite)

#### (ii) Évaluation (suite)

##### Actifs financiers (suite)

L'ACA classe ses actifs financiers à revenu fixe dans la catégorie des actifs évalués au coût amorti, car elle investit exclusivement dans cette catégorie d'actifs avec comme principaux objectifs de les détenir et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.

Les placements de l'ACA dans les fonds du marché monétaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

##### Passifs financiers

Selon l'IFRS 9, les passifs financiers sont évalués, soit à la juste valeur par le biais du compte de résultat, soit au coût amorti. Au 31 décembre 2017, tous les passifs financiers de l'ACA ont été évalués au coût amorti.

#### (iii) Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti

L'ACA comptabilise la correction de valeur pour pertes ainsi que les variations du montant des pertes de crédit attendues. La correction de valeur pour pertes est évaluée à chaque date de clôture des comptes, pour prendre en compte les variations liées au risque crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier ou depuis la date de clôture précédente.

### (l) Avantages du personnel

#### (i) Avantages postérieurs à l'emploi

L'ACA offre un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies (« gratuity plan ») à ses employés. En vertu de ce régime, l'ACA verse mensuellement des cotisations fixes dans des régimes différents, son obligation étant limitée à ces cotisations. Par conséquent, le risque actuariel (soit celui lié au fait que les prestations seront inférieures à celles attendues) et le risque de placement (soit celui que les actifs investis seront insuffisants pour couvrir les prestations attendues) sont assumés par le personnel. Les cotisations de l'ACA au régime à cotisations définies sont comptabilisées dans le compte de résultats durant la période au cours de laquelle l'avantage est acquis par l'employé.

L'ACA offre aussi un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de cessation d'emploi) pour ses employés. Les prestations de l'employé en vertu de ce régime dépendent du nombre d'années de service et du salaire final de l'employé. Le montant de l'engagement comptabilisé au passif de l'état de la situation financière à l'égard du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies est la valeur actuelle de l'obligation liée à des prestations définies à la date de clôture des comptes.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### (l) Avantages du personnel (suite)

#### (ii) Autres avantages du personnel

L'estimation de la dette relative aux congés annuels accumulés du personnel à la clôture des comptes est comptabilisée comme charge à payer. Les autres avantages à court terme du personnel sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis par les employés.

### (m) Imposition

Conformément au Traité de l'ACA, l'ACA et ses actifs ne sont pas soumis, de manière directe ou indirecte, à un régime d'imposition dans ses États membres.

### (n) Données comparatives

Le cas échéant, les chiffres comparatifs ont été ajustés afin de se conformer aux changements de présentation de l'exercice courant.

## 3. Estimations et jugements comptables

Selon les Administrateurs, la principale source d'incertitude relative aux estimations et jugements comptables est la détermination des provisions pour sinistres. Les provisions pour sinistres inconnus (provisions statistiques) sont déterminées par branche. En 2017, une reprise de provisions statistiques d'un montant de 0,3MUSD (contre une charge de 4,2MUSD en 2016) a été enregistrée dans les comptes à l'égard des portefeuilles de risques commerciaux et politiques de l'ACA. Le montant total des provisions statistiques reporté à l'état de la situation financière de l'ACA a été, de ce fait, réduit de 7,3MUSD au 31 décembre 2016 à 7MUSD au 31 décembre 2017. Les provisions pour sinistres inconnus ont été estimées sur la base de la 'meilleure estimation' en utilisant les informations internes et externes disponibles, compte tenu de l'insuffisance de données relatives à la sinistralité. La sinistralité ultime pourra, toutefois, différer de ces estimations.

L'obligation liée à l'avantage défini est basée sur des hypothèses actuarielles de facteurs essentiellement démographiques et financiers. Si ces hypothèses changent, l'ACA pourrait être amenée à comptabiliser les charges liées au service antérieur au cours des prochains exercices. Les versements réels pourraient également être différents de l'obligation estimative au titre des avantages à prestations définies, ce qui pourrait entraîner la comptabilisation d'un gain ou d'une perte.

## 4. Gestion des risques

L'ACA reconnaît l'importance de la gestion des risques et le fait que de solides systèmes de contrôle internes sont essentiels pour une gestion efficace des risques. Actuellement, l'ACA dispose de quatre niveaux de contrôle des risques.

Les contrôles opérationnels permanents représentent le premier niveau. Ils sont régis par de nombreuses règles et procédures et sont effectués au niveau de chaque département.

Le deuxième niveau est la gestion du risque de l'entreprise (GRE). La GRE implique le personnel, l'équipe de la Direction et le Conseil d'Administration; il a pour but d'identifier les événements potentiels qui pourraient affecter ATI et de gérer les risques éventuels en tenant compte des risques que l'ACA est prête à assumer. Des contrôles trimestriels sont menés afin d'évaluer les risques clés et les dispositifs d'atténuation des risques, et les adapter si nécessaire. L'ACA révisé et met à jour la GRE tous les 3 à 4 ans.

Le troisième niveau est l'audit interne par un cabinet d'audit indépendant. Le Conseil d'Administration a choisi l'externalisation de la fonction d'audit interne de l'ACA depuis 2011.

Le dernier niveau est le Comité Risques du Conseil d'Administration, qui a été établi par le Conseil d'Administration en mai 2014. Ce comité est chargé d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de gérer les risques techniques, financiers et non financiers auxquels l'ACA peut faire face.

En tant qu'assureur, l'ACA est exposée à deux principaux types de risques. Les risques inhérents aux activités de souscription, englobant le risque de pertes liées aux sinistres et le risque de pertes liées à la défaillance des réassureurs (risque de contrepartie), constituent le premier type de risques. Les risques inhérents aux activités de placement, englobant le risque de marché (risque de taux d'intérêt, de prix du marché et de change), le risque de crédit et le risque de liquidité, constituent le deuxième type de risques.

### (a) Risques inhérents aux activités de souscription

#### (i) Risque de pertes résultant des sinistres

Les polices d'assurance souscrites par l'ACA impliquent la possibilité de survenance d'événements assurés par l'ACA et, par conséquent, les incertitudes associées au montant et à la date de survenance des sinistres. L'ACA reconnaît qu'un contrôle adéquat du risque d'assurance est primordial pour l'intégrité de ses opérations en tant qu'assureur de crédit et d'investissement.

Dans ce contexte, l'ACA a mis en place un dispositif et des procédures conçus pour identifier, évaluer, contrôler, atténuer, partager et surveiller efficacement les risques inhérents aux activités de souscription, lesquels incluent :

- les notations de pays ;
- l'analyse du portefeuille ;
- l'évaluation prudente du risque de crédit et de souscription sur les acheteurs ou les débiteurs;
- l'évaluation complète du risque technique et du risque contractuel pour les risques politiques ;
- la réassurance ; et,
- la sélection des réassureurs ayant de solides notations de crédit.

Afin d'éviter une concentration excessive des risques, l'ACA a établi, en sus de sa capacité de souscription, des limites d'exposition par pays, par secteur, par acheteur et par projet, et elle surveille ses encours.

## 4. Gestion des risques (suite)

## (a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)

## (i) Risque de pertes résultant des sinistres (suite)

Sont présentées ci-dessous les expositions par branche et par pays au 31 décembre 2017 et 2016.

## Expositions par branche :

(en milliers d'USD)	31-déc-2017		31-déc-2016	
	Expositions brutes	Expositions nettes	Expositions brutes	Expositions nettes
CAUTIONS	30 878	26 815	68 210	34 161
ASSURANCE-CRÉDIT SINGLE OBLIGOR (SO)	789 393	362 258	688 720	358 224
ASSURANCE-CRÉDIT WHOLE TURNOVER (WTO)	24 436	12 218	79 991	39 996
ASSURANCE TOUS RISQUES (ASSURANCE-CRÉDIT & RISQUE POLITIQUE)	86 214	43 817	20 516	19 516
ASSURANCE RISQUE POLITIQUE	1 413 975	404 349	1 015 674	346 018
ASSURANCE VIOLENCE POLITIQUE, TERRORISME ET SABOTAGE (VP & TS)	28 542	28 542	72 570	72 570
<b>TOTAL</b>	<b>2 391 438</b>	<b>877 999</b>	<b>1 945 681</b>	<b>870 485</b>

## Exposition par pays :

(en milliers d'USD)	31-déc-2017		31-déc-2016	
	Expositions brutes	Expositions nettes	Expositions brutes	Expositions nettes
Bénin	37 432	6 432	11 383	11 383
Burundi	6 535	6 535	9 675	9 675
Côte d'Ivoire	5 000	5 000	-	-
République Démocratique du Congo	157 455	37 878	46 127	40 627
Éthiopie	121 125	16 800	-	-
Kenya	853 555	286 091	765 449	320 823
Madagascar	2 177	1 688	3 825	2 848
Malawi	124 108	90 480	129 222	98 395
Rwanda	153 311	57 633	111 102	34 802
Sud Soudan	5 000	2 500	-	-
Tanzanie	156 533	97 368	170 558	85 824
Ouganda	212 919	107 227	219 444	117 251
Zambie	319 673	98 628	310 706	102 002
Zimbabwe	166 676	48 721	168 190	46 855
Autres non-membres	69 939	15 018	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 391 438</b>	<b>877 999</b>	<b>1 945 681</b>	<b>870 485</b>

Le portefeuille VP&TS autonome de l'ACA est couvert par un traité de réassurance en excédent de sinistre. Les expositions présentées dans le tableau excluent cette couverture de réassurance.

## 4. Gestion des risques (suite)

## (a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)

## (ii) Risque de contrepartie des réassureurs

L'ACA utilise la réassurance non seulement pour accroître sa capacité de souscription mais aussi pour limiter ses risques. Une part importante des risques souscrits est cédée à des réassureurs externes à travers un certain nombre de traités de réassurance qui incluent des traités proportionnels, non proportionnels et des cessions facultatives. La plupart des traités sont renouvelés et réévalués annuellement. Cependant, la réassurance ne désengage pas l'ACA de ses responsabilités en tant qu'assureur principal.

Si un réassureur n'honore pas le paiement d'un sinistre pour quelle que raison que ce soit, l'ACA demeure responsable du paiement complet dudit sinistre à l'égard de l'assuré. Afin de minimiser les risques de pertes liées au risque de contrepartie des réassureurs, tous les réassureurs auprès desquels l'ACA se réassure, doivent avoir une notation de crédit minimum de A de Moody's, de Standard & Poor's, Fitch ou A.M. Best, sauf autorisation contraire du Conseil d'Administration.

Le tableau ci-dessous présente la notation des réassureurs de l'ACA au 31 décembre 2017 sur la base des notations de crédit émises par Standard & Poor's (S&P) :

Notation S&P	Pondération en % des expositions cédées	
	31-déc-2017	31-déc-2016
AA	1,2%	14,2%
AA-	44,1%	30,0%
A+	46,6%	17,2%
A	5,4%	16,3%
A- (*)	1,8%	2,3%
Non noté (*)	0,9%	20,0%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

(\*) Noté A ou équivalent par au moins une des autres agences de notation, sauf une contrepartie multilatérale qui a été approuvée par le Conseil d'Administration, couvrant 0,1% des primes cédées.

Le tableau ci-dessous présente la notation des réassureurs de l'ACA au 31 décembre 2017 sur la base des notations de crédit A.M. Best:

Notation A.M. Best	Pondération en % des expositions cédées	
	31-déc-2017	31-déc-2016
A++	2,5%	4,4%
A+	15,0%	30,1%
A	82,4%	63,6%
B++(**)	0,1%	-
Non noté (*)	-	1,9%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

(\*) Noté A ou équivalent par au moins une des autres agences de notation

(\*\*) Contrepartie multilatérale approuvée par le Conseil d'Administration

#### 4. Gestion des risques (suite)

##### (b) Risques inhérents aux activités de placement

Les placements de l'ACA sont exposés aux risques de marché, de crédit et de liquidité.

- Le risque de marché est le risque de perte pouvant résulter des fluctuations des variables du marché telles que les taux d'intérêts, les cours du marché et les taux de change.
- Le risque de crédit est le risque de perte pouvant résulter de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie ou de la rétrogradation de sa notation de crédit générant une exposition sous toute forme que ce soit, y compris le risque de dénouement.
- Le risque de liquidité est le risque qu'ACA ne serait pas en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance, à un coût raisonnable.

La politique de placement de l'ACA définit les principes généraux ainsi que l'allocation stratégique de ses actifs et peut être modifiée occasionnellement sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration. L'un des objectifs principaux de la politique de placement consiste à préserver le capital.

Le Comité de Gestion des Placements (CGP) s'assure que les placements sont répartis conformément aux règles définies par la politique de placement et par l'allocation stratégique des actifs. Le CGP revoit le statut ainsi que la performance du portefeuille et évalue les nouvelles propositions d'investissements régulièrement. Le CGP rapporte trimestriellement au Conseil d'Administration à travers le Comité des Finances et de l'Audit.

Lorsque l'ACA externalise la gestion de ses actifs, le gestionnaire a le devoir de se conformer strictement aux critères d'investissement définis contractuellement ainsi qu'à l'allocation stratégique prévue dans la politique d'investissement de l'ACA.

##### (i) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur de l'ACA soit affectée négativement par les fluctuations des variables du marché telles que les taux d'intérêts, les cours du marché et les taux de change.

Le risque de pertes liées aux *fluctuations des taux d'intérêts* est limité :

- Au 31 décembre 2017, le portefeuille d'investissements de l'ACA était constitué à hauteur de 84% (84% en 2016) de placements à taux fixe qui couvraient largement le montant de son endettement à taux fixe (emprunt IDA – 9,1MUSD contre 8,8MUSD en 2016). Par conséquent, une hausse des taux d'intérêts ne devrait pas avoir d'impact négatif sur l'ACA.
- Bien que les taux du marché USD se soient appréciés légèrement depuis 2015, ils sont restés à des niveaux très bas. Des hausses additionnelles supportées par une reprise économique aux États-Unis et globale sont anticipées dans l'année à venir. Le tableau ci-après montre les impacts potentiels des fluctuations du LIBOR sur les produits d'intérêts et le résultat net de l'ACA.

#### 4. Gestion des risques (suite)

##### (b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

##### (i) Risque de marché (suite)

3MUSD LIBOR (en points de base)	Amélioration attendue des revenus de l'ACA (en milliers d'USD)	
	2017	2016
25	52	-
50	135	-
75	230	6
100	323	18
150	496	92
200	636	250

La plupart des instruments financiers de l'ACA ont été évalués au coût amorti en 2017. Au 31 décembre 2017, 1% des actifs financiers de l'ACA (soit 3MUSD) étaient investis dans des fonds du marché monétaire, et ont été évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Par conséquent, les variations des *cours du marché* ne devraient pas avoir d'impact significatif ni sur la situation financière de l'ACA ni sur son compte de résultat, sauf si les actifs sont vendus avant leur maturité. .

La monnaie de transaction de l'ACA est le Dollar américain (USD). Étant donné que l'ACA effectue la majorité de ses transactions en USD, elle a choisi d'allouer plus de 98% (plus de 98% en 2016) de ses placements dans cette devise afin de minimiser l'exposition au *risque de change*.

##### (ii) Risque de crédit

Afin de minimiser les risques que la défaillance d'une contrepartie ou un événement affectant un pays quelconque puisse avoir un impact démesuré sur sa situation financière ou sur son résultat, l'ACA maintient un portefeuille d'actifs diversifié et définit diverses limites qui peuvent être révisées périodiquement.

En plus de la diversification de son portefeuille, l'ACA cherche à maintenir la qualité de crédit de ses actifs. Au 31 décembre 2017, la notation moyenne de 97% du portefeuille de placements de l'ACA était de catégorie supérieure à A (comparativement à 95% en 2016).



## 4. Gestion des risques (suite)

## (b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

## (ii) Risque de crédit (suite)

Hormis ses placements financiers, l'ACA fait aussi un suivi régulier de l'ensemble de ses actifs. Le tableau, ci-après, montre l'exposition maximale de l'ACA au risque de crédit :

(en milliers d'USD)	Ni en souffrance, ni dépréciés	En souffrance	Dépréciés	Total
<b>Au 31 décembre 2017</b>				
Disponibilités	21 494	-	(308)	21 186
Dépôts auprès d'institutions financières	12 425	-	(268)	12 157
Instruments du marché monétaire	18 691	-	-	18 691
Comptes fiduciaires de garantie	935	-	-	935
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	13 868	-	(542)	13 326
Récupérations attendues	6 458	-	(1 488)	4 970
Autres créances	1 947	-	(24)	1 923
Autres actifs financiers	20 380	-	-	20 380
Placements dans des fonds du marché monétaire	3 006	-	-	3 006
Placements à taux variable	41 473	-	-	41 473
Placements obligataires	154 780	-	-	154 780
<b>Total</b>	<b>295 457</b>	<b>-</b>	<b>(2 630)</b>	<b>292 827</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>				
Disponibilités	13 980	-	(1 042)	12 938
Dépôts auprès d'institutions financières	18 909	-	(964)	17 945
Instruments du marché monétaire	42 363	-	-	42 363
Comptes fiduciaires de garantie	926	-	-	926
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	11 385	-	(259)	11 126
Récupérations attendues	22 287	6 457	(1 503)	27 241
Autres créances	1 560	-	(76)	1 484
Autres actifs financiers	9 495	-	-	9 495
Placements à taux variable	35 475	-	-	35 475
Placements obligataires	104 319	-	-	104 319
<b>Total</b>	<b>260 699</b>	<b>6 457</b>	<b>(3 844)</b>	<b>263 312</b>

## 4. Gestion des risques (suite)

## (b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

## (iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ACA ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéanciers des flux de trésorerie contractuels résiduels à la fin de l'exercice.

(en milliers d'USD)	0-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	> 5 ans	Total
<b>Au 31 décembre 2017</b>					
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	10 702	-	-	-	10 702
Autres dettes	1 521	-	-	-	1 521
Provisions pour sinistres	6 362	3 787	42	54	10 245
Dettes financières	162	162	1 483	8 039	9 846
<b>Total Payable</b>	<b>18 747</b>	<b>3 949</b>	<b>1 525</b>	<b>8 093</b>	<b>32 314</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>					
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	7 133	-	-	-	7 133
Autres dettes	2 943	-	-	-	2 943
Provisions pour sinistres	7 192	1 252	299	9 522	18 265
Dettes financières	154	154	1 277	8 017	9 602
<b>Total Payable</b>	<b>17 422</b>	<b>1 406</b>	<b>1 576</b>	<b>17 539</b>	<b>37 943</b>

En tant qu'assureur, outre les obligations financières qui lui incombent du fait de ses activités d'exploitation courantes, l'ACA court le risque de devoir tirer sur ses disponibilités pour couvrir des règlements de sinistres imprévus.

Près de 39% (40% en 2016) des fonds de l'ACA sont investis dans différents instruments à échéance inférieure à un an. Par conséquent, l'ACA considère que son portefeuille de placements est suffisamment liquide pour couvrir ses flux de trésorerie opérationnels ainsi que tous les sinistres potentiels.

## 5. Gestion du capital

(en milliers d'USD)	2017	2016
Expositions nettes (A)(*)	877 999	870 485
Capitaux Propres (B)	242 164	208 284
Capacité (C) = 8*(B) (2016 : 6*(B)) (**)	1 937 312	1 249 704
<b>Surplus de capital (C-A)</b>	<b>1 059 313</b>	<b>379 219</b>

(\*) Avant la couverture en excédent de sinistre PV & TS

(\*\*) Selon la capacité de souscription interne de l'ACA

En 2017, la capacité globale de l'ACA a été relevée à 8 fois, suite à la réévaluation de sa capacité de souscription par le Conseil d'Administration.

## 6. Sinistres nets de récupération

Les sinistres nets de récupération de l'année 2017 étaient de 4,7MUSD (contre 5,8MUSD en 2016) et incluaient une reprise de provisions statistiques de 0,3MUSD (contre une dotation de 4,2MUSD en 2016). Au 31 décembre 2017, le montant des réserves statistiques comptabilisé dans l'état de la situation financière s'élevait à 7MUSD (note 16), par rapport à 7,3MUSD au 31 décembre 2016.

## 7. Autres revenus nets

(en milliers d'USD)	2017	2016
Subventions	320	83
Produits de cession d'équipements (note 29)	39	5
Charges nettes sur les limites de crédit	103	70
Divers	14	7
<b>Autres revenus nets de l'exercice clos au 31 décembre</b>	<b>476</b>	<b>165</b>

## Grants

L'ACA a bénéficié d'une subvention d'un montant d'1MUSD du Fonds pour l'assistance au secteur privé en Afrique (FAPA) géré la Banque Africaine de Développement, afin d'améliorer son efficacité opérationnelle. Le premier versement a été reçu en 2011 et le dernier en 2013. Cette subvention est acquise lorsque les dépenses connexes sont comptabilisées.

En 2017, l'ACA a conclu une entente de financement avec KfW Development Bank, en vertu de laquelle elle bénéficiera d'une contribution financière maximale de 1,3MEUR (soit 1,5MUSD) pour mettre en place le projet Regional Liquidity Support Facility (RLSF). Cette subvention est acquise lorsque les dépenses connexes sont comptabilisées. La subvention fonctionne par le biais de remboursements des dépenses encourues.

## 7. Autres revenus nets (suite)

Le tableau ci-dessous décrit les revenus provenant de subventions comptabilisés durant l'année.

(en milliers d'USD)	2017	2016
Subvention du Fonds pour l'assistance au secteur privé en Afrique (FAPA)	94	83
Assistance technique pour le projet Regional Liquidity Support Facility (RLSF)	226	-
<b>Subventions de l'exercice clos au 31 décembre</b>	<b>320</b>	<b>83</b>

## 8. Charges d'exploitation

(en milliers d'USD)	2017	2016
Salaires et autres avantages à court terme	4 126	3 811
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	373	359
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (note 26)	126	352
Frais généraux	558	518
Frais de consultance	423	304
Amortissement des véhicules et équipements (notes 18 & 29)	121	96
Frais de déplacement	328	356
Dépenses de recrutement	44	96
Assemblée Générale	150	194
Frais du Conseil d'Administration	247	166
Frais de marketing	288	216
Amortissement des immobilisations incorporelles (notes 19 & 29)	85	85
Variation des provisions pour créances douteuses	354	61
<b>Charges d'exploitation de l'exercice clos au 31 décembre</b>	<b>7 223</b>	<b>6 614</b>

## 9. Produits de placement

(en milliers d'USD)	2017	2016
Revenus des dépôts à terme et des instruments du marché monétaire	1 122	904
Revenus des placements à taux variable	630	450
Amortissement des placements à taux variable (note 29)	(20)	-
Revenus des placements obligataires	2 572	2 092
Amortissement des placements obligataires (notes 23 & 29)	(556)	(476)
Autres revenus	27	175
Dividendes provenant des fonds du marché monétaire	41	-
<b>Produits de placement de l'exercice clos au 31 décembre</b>	<b>3 816</b>	<b>3 145</b>

## 9. Produits de placement (suite)

Les placements obligataires et les autres titres d'emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur à leur date d'acquisition (correspondant à leur valeur nominale plus décotes, surcotes, intérêts courus et frais de transaction, le cas échéant). Ils sont ensuite enregistrés à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. La différence entre le coupon et le taux d'intérêt effectif est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique 'Amortissement des obligations'.

## 10. Charges financières

(en milliers d'USD)	2017	2016
Frais de gestion sur emprunt IDA	72	71
Frais bancaires	19	15
<b>Charges financières de l'exercice clos au 31 décembre</b>	<b>91</b>	<b>86</b>

ATI pays a service charge of 0.75% per annum on the outstanding principal amount on the IDA Development Credit (note 27).

## 11. (Pertes) /gains de change

(en milliers d'USD)	2017	2016
(Pertes)/gains de change sur emprunt IDA (note 27)	(512)	278
Autres gains/(pertes) de change	277	(161)
<b>(Pertes)/gains de change de l'exercice clos au 31 décembre</b>	<b>(235)</b>	<b>117</b>

L'emprunt IDA (note 27) a été émis et est payable en Droits de Tirages Spéciaux (DTS) et est converti en USD au taux de change en vigueur à chaque clôture.

## 12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

### (a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'USD)	31-déc-2017	31-déc-2016
Disponibilités	21 494	13 980
Dépôts auprès des institutions financières	12 425	18 909
Instruments du marché monétaire	18 691	42 363
Provisions pour dépréciation des dépôts et espèces	(576)	(2 006)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au</b>	<b>52 034</b>	<b>73 246</b>

À la clôture de l'exercice, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient des dépôts auprès de Chase Bank Kenya Ltd d'une somme de 2MUSD. Le solde irrécupérable relatif à ce montant a été déprécié.

## 12. Trésorerie et équivalents de trésorerie (suite)

### (b) Reprise/(dotation) de provisions pour dépréciation

(en milliers d'USD)	2017	2016
Variation du montant du principal	1 657	(2 006)
Variation dans les intérêts – perte de valeur	55	(76)
Perte de change liée à la dépréciation	(96)	(38)
<b>Total reprise/(dotation) de provisions pour dépréciation</b>	<b>1 616</b>	<b>(2 120)</b>

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par devise des dépôts à terme et des instruments du marché monétaire :

	31-déc-2017		31-déc-2016	
	Montant (en milliers d'USD)	Taux d'intérêt moyen pondéré	Montant (en milliers d'USD)	Taux d'intérêt moyen pondéré
Dépôts à terme en USD	7 542	2,15%	14 768	2,01%
Dépôts à terme en EUR	2 535	3,50%	2 181	3,33%
Dépôts à terme en KSH	2 348	8,01%	1 960	8,80%
<b>Dépôts à terme au</b>	<b>12 425</b>	<b>3,50%</b>	<b>18 909</b>	<b>2,86%</b>
<b>Instruments du marché monétaire en USD</b>	<b>18 691</b>	<b>1,63%</b>	<b>42 363</b>	<b>1,25%</b>
<b>Total des dépôts et des instruments du marché monétaire au</b>	<b>31 116</b>	<b>2,27%</b>	<b>61 272</b>	<b>1,75%</b>

## 13. Comptes fiduciaires de garantie

(en milliers d'USD)	31-déc-2017	31-déc-2016
Madagascar - Principal	900	900
Madagascar – Intérêts capitalisés	35	26
<b>Total des comptes fiduciaires de garantie au</b>	<b>935</b>	<b>926</b>

Les soldes des comptes fiduciaires de garantie représentent les fonds décaissés pour Madagascar. Ces soldes seront transférés sur un compte bancaire de l'ACA dès l'obtention des approbations nécessaires étant donné que Madagascar a finalisé le processus de restructuration juridico-financière.

La dénomination utilisée pour les fonds détenus dans les comptes fiduciaires de garantie est l'USD. L'ACA perçoit des intérêts sur ces comptes. Le taux d'intérêt effectif au 31 décembre 2017 était de 1,60% (contre 0,61% au 31 décembre 2016).

## ANNEXE AUX COMPTES

### 14. Créances et dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

(en milliers d'USD)	31-déc-2017	31-déc-2016
<b>(a) Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance</b>		
Créances nées d'opérations d'acceptation	13 848	11 107
Créances nées d'opérations de cession	20	278
Provision pour créances douteuses	(542)	(259)
<b>Total des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance au</b>	<b>13 326</b>	<b>11 126</b>
<b>(b) Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance</b>		
Dettes nées d'opérations d'acceptation	3 289	1 854
Dettes nées d'opérations de réassurance de cession	7 413	5 279
<b>Total des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance au</b>	<b>10 702</b>	<b>7 133</b>

### 15. Autres créances

(en milliers d'USD)	31-déc-2017	31-déc-2016
Charges constatées d'avance	214	136
Prêts et avances aux employés	224	197
Intérêts courus	1 432	1 322
Provision pour dépréciation d'intérêts courus	(24)	(76)
Autres	291	41
<b>Total autres créances au</b>	<b>2 137</b>	<b>1 620</b>

### 16. Provisions pour sinistres

(en milliers d'USD)	31-déc-2017			31-déc-2016		
	Survenus & IBNER(*)	Réserves statistiques	Total	Survenus & IBNER(*)	Réserves statistiques	Total
Sinistres	(10 245)	(17 687)	(27 932)	(18 265)	(15 957)	(34 222)
Part des réassureurs dans les sinistres	3 273	10 649	13 922	11 371	8 656	20 027
Récupérations (note 17)	4 970	-	4 970	27 241	-	27 241
Part des réassureurs dans les récupérations	(1 298)	-	(1 298)	(10 304)	-	(10 304)
<b>Provisions nettes pour sinistres</b>	<b>(3 300)</b>	<b>(7 038)</b>	<b>(10 338)</b>	<b>10 043</b>	<b>(7 301)</b>	<b>2 742</b>

(\*) IBNER signifie sinistre survenus mais non suffisamment déclarés

## ANNEXE AUX COMPTES

### 16. Provisions pour sinistres (suite)

Le tableau ci-dessous présente le développement des sinistres bruts sur une période de cinq ans :

Année de survenance (en milliers d'USD)	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Sinistres bruts	Sinistres bruts
						31-déc-2017	31-déc-2016
2013	6 362	4 968	4 310	1 036	570	570	1 036
2014	1 179	72	60	60		60	60
2015	6 430	1 549	468			468	1 549
2016	15 620	3 829				3 829	15 620
2017	5 318					5 318	-
<b>Grand Total</b>						<b>10 245</b>	<b>18 265</b>

### 17. Récupérations

(en milliers d'USD)	31-déc-2017			
	Récupérations attendues	Réduction de capital	Créances douteuses	Récupérations attendues nettes
Récupérations attendues des États membres	6 961	(4 200)	(1 488)	1 273
Autres récupérations	3 697	-	-	3 697
<b>Total Récupérations</b>	<b>10 658</b>	<b>(4 200)</b>	<b>(1 488)</b>	<b>4 970</b>

(en milliers d'USD)	31-déc-2016			
	Récupérations attendues	Réduction de capital	Créances douteuses	Récupérations attendues nettes
Récupérations attendues des États membres	13 578	(151)	(1 503)	11 924
Autres récupérations	15 317	-	-	15 317
<b>Total Récupérations</b>	<b>28 895</b>	<b>(151)</b>	<b>(1 503)</b>	<b>27 241</b>

## ANNEXE AUX COMPTES

### 18. Véhicules et Équipements

(en milliers d'USD)	Véhicules à moteur	Ordinateurs et équipement de bureau	Mobilier et installations	Total
<b>Au 31 décembre 2017</b>				
<b>Coût</b>				
Au 1er janvier 2017	271	617	558	1 446
Acquisitions	2	119	3	124
Cessions et mises au rebut	(86)	(1)	-	(87)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>187</b>	<b>735</b>	<b>561</b>	<b>1 483</b>
<b>Amortissement</b>				
Au 1er janvier 2017	133	509	551	1 193
Dotation aux amortissements de l'exercice	35	80	6	121
Amortissements sur éléments cédés ou mis au rebut	(86)	(1)	-	(87)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>82</b>	<b>588</b>	<b>557</b>	<b>1 227</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>				
<b>Coût</b>				
Au 1er janvier 2016	176	698	558	1 432
Acquisitions	112	23	-	135
Cessions et mises au rebut	(17)	(104)	-	(121)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>271</b>	<b>617</b>	<b>558</b>	<b>1 446</b>
<b>Amortissement</b>				
Au 1er janvier 2016	132	539	547	1 218
Dotation aux amortissements de l'exercice	18	74	4	96
Amortissements sur éléments cédés ou mis au rebut	(17)	(104)	-	(121)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>133</b>	<b>509</b>	<b>551</b>	<b>1 193</b>
<b>Valeur comptable nette</b>				
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>105</b>	<b>147</b>	<b>4</b>	<b>256</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>138</b>	<b>108</b>	<b>7</b>	<b>253</b>

## ANNEXE AUX COMPTES

### 19. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'USD)	31-déc-2017	31-déc-2016
<b>Coût</b>		
Au 1er janvier 2017	552	421
Acquisitions	3	131
<b>Au</b>	<b>555</b>	<b>552</b>
<b>Amortissement</b>		
Au 1er janvier 2017	260	175
Dotation aux amortissements de l'exercice (notes 8 & 29)	85	85
<b>Au</b>	<b>345</b>	<b>260</b>
<b>Valeur comptable nette</b>		
<b>Au</b>	<b>210</b>	<b>292</b>

Les immobilisations incorporelles représentent la valeur comptable des logiciels informatiques.

### 20. Autres actifs financiers

(en milliers d'USD)	31-déc-2017	31-déc-2016
Valeur comptable au 1er janvier 2017	9 495	18 695
Nouveaux placements	16 321	-
Amortissement (notes 9 & 29)	(20)	-
Remboursements	(5 416)	(9 200)
<b>Total des autres actifs financiers au</b>	<b>20 380</b>	<b>9 495</b>

Ce sont des dépôts fiduciaires en USD, dont le rendement moyen est de 1,75% et l'échéance moyenne est de 9 mois (contre un rendement moyen de 1,54% et une échéance moyenne de 7 mois en 2016).

### 21. Placements dans des fonds du marché monétaire

(en milliers d'USD)	31-déc-2017	31-déc-2016
Valeur comptable au 1er janvier 2017	-	-
Nouveaux placements	3 000	-
Variation dans la juste valeur	6	-
<b>Total des placements dans des fonds du marché monétaire au</b>	<b>3 006</b>	<b>-</b>

## ANNEXE AUX COMPTES

## 22. Placements à taux variable

(en milliers d'USD)	31-déc-2017	31-déc-2016
Valeur comptable au 1er janvier 2017	35 475	22 350
Nouveaux placements	10 998	13 125
Remboursements	(5 000)	-
<b>Total des placements à taux variable au</b>	<b>41 473</b>	<b>35 475</b>

Le taux d'intérêt effectif des placements à taux variable était de 1,72% au 31 décembre 2017 (contre 1,43% en 2016).

## 23. Placements obligataires

(en milliers d'USD)	31-déc-2017	31-déc-2016
Valeur comptable au 1er janvier 2017	104 319	104 032
Nouveaux placements	78 492	27 340
Ventes et remboursements	(27 575)	(26 594)
Amortissement (notes 9 & 29)	(556)	(476)
Variation des intérêts courus à l'acquisition	100	17
<b>Total des placements obligataires au</b>	<b>154 780</b>	<b>104 319</b>

Le tableau ci-après montre la ventilation par date de maturité et par valeur nominale des obligations :

Maturity	31-déc-2017		31-déc-2016	
	Valeur nominale (en milliers d'USD)	Pondération (%)	Valeur nominale (en milliers d'USD)	Pondération (%)
2017	-	-	20 460	19,8%
2018	34 145	22,3%	36 750	35,6%
2019	46 423	30,3%	26 803	25,9%
2020	39 945	26,1%	12 350	12,0%
2021	21 875	14,3%	6 765	6,5%
2022	10 760	7,0%	200	0,2%
<b>Total au</b>	<b>153 148</b>	<b>100%</b>	<b>103 328</b>	<b>100%</b>

Le tableau ci-après montre la maturité moyenne ainsi que le rendement moyen du portefeuille obligataire de l'ACA :

(en milliers d'USD)	2017	2016
Maturité moyenne du portefeuille obligataire	1,97 ans	1,96 ans
Rendement brut moyen du portefeuille obligataire	1,84%	1,53%

## ANNEXE AUX COMPTES

## 24. Autres dettes

(en milliers d'USD)	31-déc-2017	31-déc-2016
Charges encourues	804	401
Charges au titre du régime à prestations définies: cotisations	419	2 253
Charges non techniques à payer	298	289
Commissions d'engagement et frais de gestion sur emprunt IDA	20	19
<b>Autres dettes au</b>	<b>1 541</b>	<b>2 962</b>

## 25. Subventions non acquises

(en milliers d'USD)	31-déc-2017	31-déc-2016
FAPA - Subventions non acquises au 1er janvier 2017	373	456
FAPA - Dépenses encourues (note 8)	(94)	(83)
<b>Subventions non acquises au</b>	<b>279</b>	<b>373</b>

## 26. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

(en milliers d'USD)	31-déc-2017	31-déc-2016
Au 1er janvier 2017	1 075	723
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies de l'exercice	126	352
Remboursements	(142)	-
<b>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies au</b>	<b>1 059</b>	<b>1 075</b>

## Base actuarielle

Méthode actuarielle	: Méthode des unités de crédit projetées
Taux d'intérêt	: 3,7% par année (2016 : 3,1% par année)
Taux d'augmentation des salaires	: 3,3% par année (2016 : 3,0% par année)
Âge de retraite	: 62 ans (2016 : 62 ans)
Mortalité pré-retraite	: A1949/52 Ultimate
Remboursement	: Basé sur l'expérience moyenne d'autres régimes similaires

## Tests de sensibilité

Des calculs actuariels additionnels ont été effectués pour démontrer l'impact de changements dans les hypothèses économiques sur la valeur actuelle des avantages accumulés à la date de l'évaluation.

## 26. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (suite)

Les tests de sensibilité ont été réalisés sur la base des scénarii suivants :

2017 (en milliers d'USD)	Scénario de base	Scénario A	Scénario B	Scénario C
Taux d'actualisation	3,70%	4,70%	3,70%	4,70%
Taux d'augmentation des salaires	3,30%	3,30%	2,40%	4,30%
<b>Valeur actuelle des avantages accumulés (au titre des services passés)</b>	<b>1 059</b>	<b>947</b>	<b>956</b>	<b>1 059</b>

2016 (en milliers d'USD)	Scénario de base	Scénario A	Scénario B	Scénario C
Taux d'actualisation	3,10%	4,10%	3,10%	4,10%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%	2,10%	4,00%
<b>Valeur présente des avantages accumulés (au titre des services passés)</b>	<b>1 075</b>	<b>963</b>	<b>973</b>	<b>1 075</b>

## 27. Dettes financières - Crédit de développement IDA (emprunt)

(en milliers d'USD)	31-déc-2017	31-déc-2016
Au 1er janvier 2017	8 792	9 320
Gains / (pertes) de change (notes 11 & 29)	512	(278)
Remboursements	(247)	(250)
<b>Dettes financières - Emprunt IDA au</b>	<b>9 057</b>	<b>8 792</b>

En vertu de l'accord de crédit de développement entre l'IDA et l'ACA en date du 8 juin 2001, l'accord amendement l'accord de crédit de développement en date du 19 juillet 2005 et l'accord prévoyant l'amendement et la mise à jour de l'Accord du crédit de développement en date du 23 mars 2007, l'IDA a octroyé à l'ACA un montant de 7,2MDTS au titre du crédit de développement pour financer les charges de gestion de l'ACA. Ce montant inclut : (a) un crédit initial de 3,9MDTS et (b) un crédit supplémentaire de 3,3M DTS. Le montant total du crédit de développement d'un montant de 7,2MDTS a été versé dans sa totalité. Ce montant est remboursable par versements semestriels sur une période de 25 ans : (a) du 15 septembre 2012 au 15 mars 2036 pour le montant initial du crédit et (b) du 15 septembre 2015 au 15 mars 2040 pour le crédit supplémentaire.

## 28. Capital social et primes d'émission

Conformément au Traité de l'ACA, l'ACA dispose d'un capital ouvert basé sur un capital nominal initial autorisé de 1 milliard d'USD divisé en 10 000 actions d'une valeur nominale de 100 000 USD ; celles-ci sont disponibles pour souscription par les membres.

Chaque action entièrement souscrite par un membre représente un droit de vote lors d'une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire. Toutes les décisions émanant d'une Assemblée Ordinaire ou d'une Assemblée extraordinaire sont prises à la majorité simple des voix des membres présents et votants, sauf dispositions expresses contraires prévues par le Traité de l'ACA.

## 28. Capital social et primes d'émission (suite)

En 2017 :

- L'ACA a enregistré une augmentation de capital de 28MUSD (19,8MUSD en 2015) provenant du Bénin (6,7MUSD), de la Côte d'Ivoire (13,5MUSD) et du Sud Soudan (7,8MUSD).
- L'ACA a réintégré le montant de 0,15MUSD débité de l'apport en capital du Malawi à la suite du recouvrement du remboursement du sinistre dû.
- L'ACA a débité un montant de 4,12MUSD de l'apport en capital de la Tanzanie en guise de recouvrement de créances anciennes, conformément à la résolution de la Troisième Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2017.

La ventilation du capital social émis et appelé au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

(en milliers d'USD)	31-Dec-2017		31-Dec-2016	
	Nombre d'actions	Capital appelé	Nombre d'actions	Capital appelé
Membre/Actionnaire				
Bénin	139	13 900	72	7 200
Burundi	153	15 300	153	15 300
Côte d'Ivoire	135	13 500	-	-
Éthiopie	69	6 900	69	6 900
Kenya	283	28 300	283	28 300
Madagascar	10	1 000	10	1 000
Malawi	172	17 200	171	17 100
Ouganda	229	22 900	229	22 900
République Démocratique du Congo	192	19 200	192	19 200
Rwanda	87	8 700	87	8 700
Sud Soudan	78	7 800	-	-
Tanzanie	127	12 700	169	16 900
Zambie	169	16 900	169	16 900
Zimbabwe	128	12 800	128	12 800
<b>Total États Membres</b>	<b>1 971</b>	<b>197 100</b>	<b>1 732</b>	<b>173 200</b>
Kenya Reinsurance Corporation	10	1 000	10	1 000
<b>Total Entités publiques</b>	<b>10</b>	<b>1 000</b>	<b>10</b>	<b>1 000</b>
Banque Africaine de Développement	150	15 000	150	15 000
African Reinsurance Corporation	10	1 000	10	1 000
Atradius	1	100	1	100
COMESA	1	100	1	100
TBD (anciennement PTA Bank Limited)	10	1 000	10	1 000
ZEP-RE (PTA Reinsurance Company)	5	500	5	500
SACE SpA	100	10 000	100	10 000
UK Export Finance	1	100	1	100
<b>Autres actionnaires</b>	<b>278</b>	<b>27 800</b>	<b>278</b>	<b>27 800</b>
<b>TOTAL ACTIONS</b>	<b>2 259</b>	<b>225 900</b>	<b>2 020</b>	<b>202 000</b>

## ANNEXE AUX COMPTES

## 28. Capital social et primes d'émission (suite)

Ventilation des primes d'émission :

(en milliers d'USD)	31-déc-2017			31-déc-2016		
	Capital appelé	Valeur nominale attribuée	Primes d'émission	Capital appelé	Valeur nominale attribuée	Primes d'émission
Bénin	13 902	13 900	2	7 210	7 200	10
Burundi	15 390	15 300	91	15 390	15 300	90
Côte d'Ivoire	13 510	13 500	11	-	-	-
Éthiopie	6 937	6 900	37	6 937	6 900	37
Kenya	28 315	28 300	15	28 315	28 300	15
Madagascar	1 000	1 000	-	100	100	-
Malawi	17 275	17 200	75	17 124	17 100	71
Ouganda	22 937	22 900	37	22 937	22 900	37
République Démocratique du Congo	19 244	19 200	44	19 244	19 200	44
Rwanda	8 779	8 700	79	8 779	8 700	79
Sud Soudan	7 816	7 800	16	-	-	-
Tanzanie	12 770	12 700	70	16 971	16 900	71
Zambie	16 960	16 900	60	16 960	16 900	60
Zimbabwe	12 815	12 800	15	12 815	12 800	15
<b>TOTAL</b>	<b>197 650</b>	<b>197 100</b>	<b>552</b>	<b>173 682</b>	<b>173 200</b>	<b>482</b>

## ANNEXE AUX COMPTES

## 29. Note relative à l'état des flux de trésorerie

(en milliers d'USD)	2017	2016
<b>Profit global de l'exercice</b>	9 910	2 410
<b>Ajustements pour :</b>		
Dépréciation - Véhicules et équipements (notes 8 & 18)	121	96
Amortissement - Immobilisations incorporelles (notes 8 & 19)	85	85
Amortissement - Placements obligataires (notes 9 & 23)	556	476
Amortissement - Placements à taux variable (notes 9 & 20)	20	-
Gain sur cessions de véhicules et d'équipements (note 7)	(39)	(5)
Pertes/(gains) de change - Emprunt IDA (note 27)	512	(278)
Variation dans les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte du résultat (note 21)	(6)	-
<b>Variation du besoin en fonds de roulement :</b>		
Augmentation des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	(2 200)	(4 954)
(Augmentation) / Diminution des autres créances	(517)	1
Diminution /(Augmentation) de la part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	6 105	(17 834)
Diminution /(Augmentation) des récupérations	22 271	(11 260)
Augmentation de la part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises	(12 344)	(2 398)
Augmentation des frais d'acquisition reportés	(233)	(183)
Augmentation des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	3 569	3 013
(Diminution) /Augmentation des autres dettes	(1 421)	2 185
(Diminution) /Augmentation des provisions pour sinistres	(6 290)	18 226
(Diminution) / Augmentation de la part des réassureurs dans les récupérations	(9 006)	10 304
Augmentation des provisions pour primes non acquises	12 532	3 590
Augmentation des commissions cédées non acquises	2 567	655
Diminution des subventions non acquises (note 25)	(94)	(83)
(Diminution)/Augmentation nette de la provision pour les indemnités de fin d'emploi des employés (note 26)	(16)	352
<b>ENTRÉES NETTES DE TRÉSORERIE RELATIVES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>26 082</b>	<b>4 398</b>



## ANNEXE AUX COMPTES

### 30. Juste valeur des instruments financiers au coût amorti

Sauf indiquées dans le tableau ci-après, les valeurs comptables des autres instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont supposées être proches de leur juste valeur.

(en milliers d'USD)	31-déc-2017	31-déc-2016
Juste valeur des obligations	153 672	103 913
Valeur comptable des obligations (note 23)	154 780	104 319
<b>Moins-value latente au</b>	<b>(1 108)</b>	<b>(406)</b>

### 31. Informations relatives aux parties liées

(en milliers d'USD)	2017	2016
(i) Rémunération des cadres dirigeants:		
- Salaires et autres avantages à court terme	1 047	1 039
- Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	128	128
- Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	337	386
<b>Rémunération totale des cadres dirigeants</b>	<b>1 512</b>	<b>1 553</b>
(ii) Administrateurs - jetons de présence & per diem	172*	112
<i>(*)207MUSD incluant les per diems et jetons de présence relatifs à l'AGO et à l'AGE.</i>		
(en milliers d'USD)	31-déc-2017	31-déc-2016
iii) Prêts à des cadres dirigeants		
- Au 1er janvier 2017	36	-
- Prêt avancé durant l'exercice	-	60
- Prêt remboursé	(24)	(24)
<b>Montant avancé à des cadres dirigeants au</b>	<b>12</b>	<b>36</b>

## INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

### GOVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

#### Structure de gouvernance de l'ACA

Comme il est décrit dans le Traité de l'ACA, l'organe décisionnel suprême est l'Assemblée Générale des actionnaires. La société est gouvernée par le Conseil d'Administration qui s'est réuni trois fois en 2016. Les membres du Conseil sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois, par l'Assemblée Générale, qui se réunit annuellement. Les mandats du Président et du Vice-Président peuvent être renouvelés par les membres du Conseil.

Les Administrateurs sont responsables de l'élaboration de la politique commerciale et opérationnelle de L'ACA. En outre, le Conseil d'Administration a créé les trois comités suivants pour mieux servir l'ACA :

- Le comité des finances et d'audit;
- Le comité des risques ; et
- Le comité des ressources humaines.

En 2017, le Conseil s'est réuni trois fois, en plus d'une assemblée extraordinaire tenue à Washington, DC. Les comités se réunissent séparément avant les réunions du Conseil d'Administration ou chaque fois que la situation l'exige. Chaque comité est guidé par ses propres termes de référence.

#### Le Comité des finances et d'audit

Ce comité assiste le Conseil d'Administration dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision et de contrôle en ce qui concerne l'intégrité de la situation financière de la société et de ses états financiers et la performance de ses commissaires aux comptes et de ses auditeurs internes. Il contrôle, de manière indépendante et objective, la procédure d'établissement des rapports financiers au sein de l'ACA ainsi que le système de contrôle interne. Il s'est réuni deux fois en 2017.

#### Le Comité des risques

Ce comité est chargé d'adopter les politiques et de déterminer la nature de tout risque important que l'ACA est prête à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques, et d'en régir la portée. Il s'est réuni deux fois en 2017.

#### Le Comité des ressources humaines

Il incombe au comité des ressources humaines de faire des propositions au Conseil d'administration pour la nomination des membres de l'équipe de Direction, la politique de rémunération et d'autres thèmes de gestion d'entreprise ayant trait aux ressources humaines. Il s'est réuni trois fois en 2017.

## INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

### CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Dr Yohannes Ayalew Birru**  
*Président et Administrateur  
Tanzanie*



**Mme Michal Ron**  
*Vice-Présidente et  
Administrateur, Actionnaires de  
classe D, Italie*



**M. Tharcisse Rutomo**  
*Administrateur, Groupe A  
Région 1, Burundi*



**M. Guy M'Bengue**  
*Administrateur, Groupe A  
Région 6, Côte d'Ivoire*



**M. Daniel Stausberg**  
*Administrateur, Actionnaires de  
classe C, Irlande*



**H.E. Sindiso Ngwenya**  
*Administrateur, Actionnaires de  
classe D, Zambie*



**Mme Esther Koimett**  
*Administrateur, Groupe A  
Région 2, Kenya*



**M. Mukuli Sibbuku Chikuba**  
*Administrateur, Groupe A  
Région 4, Zambie*



**M. Ira Kirungu John  
Byaruhanga**  
*Administrateur, Groupe A  
Région 5, Ouganda*



**Mme Josephine Winnie  
Birungi**  
*Administrateur suppléant  
Groupe A, Région 4, Rwanda*



**M. Misheck Esau**  
*Administrateur suppléant  
Groupe A, Région 4, Malawi*



**M. Mohamed Kalif**  
*Administrateur suppléant  
Actionnaires de classe E  
Côte d'Ivoire*

## INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

## INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

### CONSEIL D'ADMINISTRATION



**M. Gilles Guerard**  
Administrateur suppléant  
Groupe A, Région 6, Bénin



**M. Godfrey Simbeye**  
Administrateur suppléant  
Groupe A, Région 5, Tanzanie

#### Absents

**Mme Hope Murera**  
Administrateur suppléant, Actionnaires de classe D  
Kenya

**M. Gerard van Brakel**  
Administrateur suppléant, Actionnaires de classe C  
Belgique

**M. Corneille Karakezi**  
Administrateur suppléant, Actionnaires de classe D  
Nigéria

## INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

### MEMBRES ET ACTIONNAIRES ACTUELS

L'adhésion à l'ACA est ouverte à tous les États membres de l'Union africaine, aux États non-africains, aux entreprises privées et autres institutions régionales et internationales.

#### États membres

(Au 31 décembre 2017)

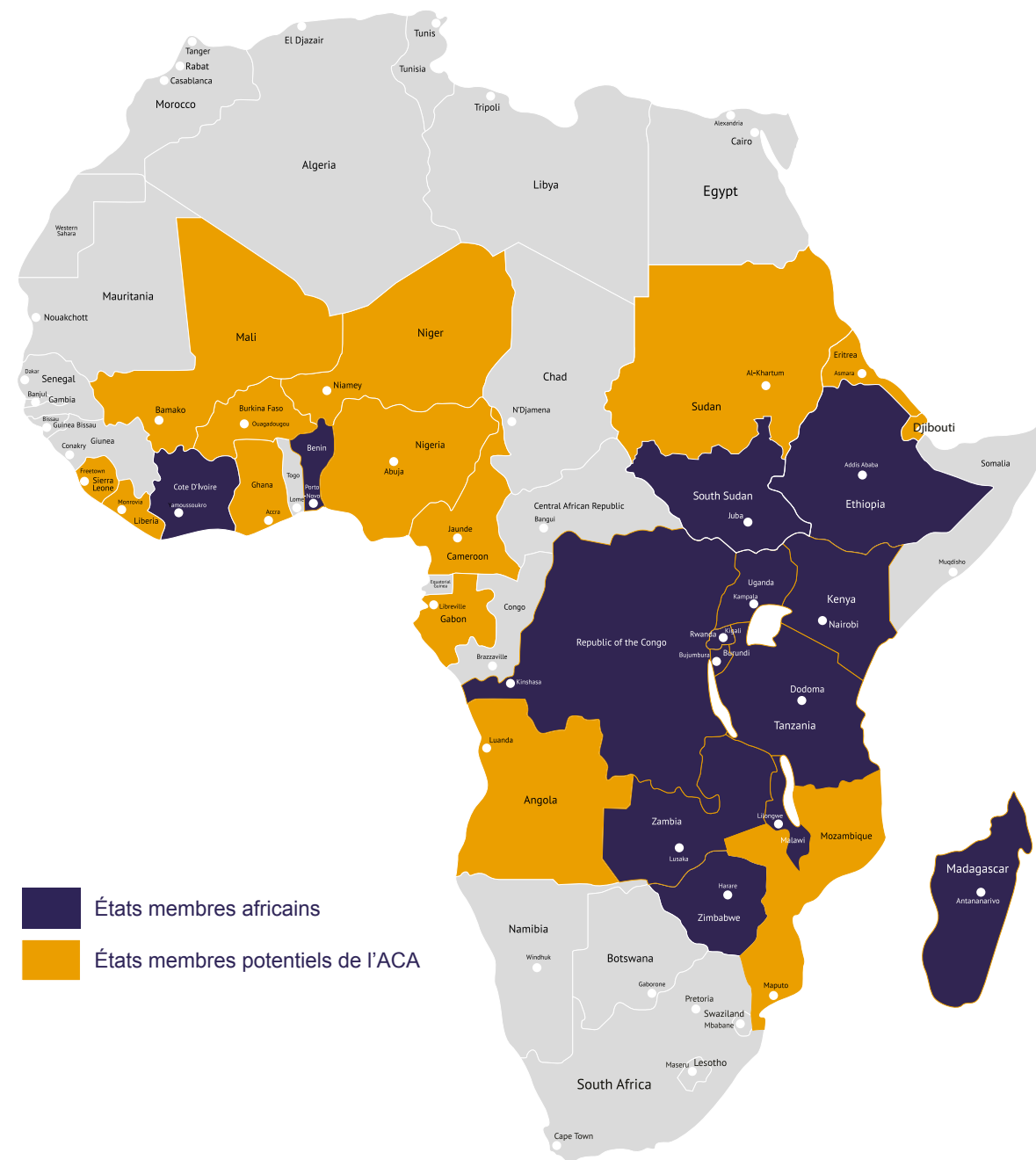
Bénin  
Burundi  
Côte d'Ivoire  
Éthiopie  
Kenya  
Madagascar  
Malawi  
Ouganda  
République Démocratique du Congo  
Rwanda  
Sud Soudan  
Tanzanie  
Zambie  
Zimbabwe

#### Autres Actionnaires

Banque Africaine de Développement  
African Reinsurance Corporation (Africa Re)  
Atradius Participations Holding  
Kenya Reinsurance Corporation (Kenya Re)  
SACE SpA  
Marché Commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)  
The PTA Re Insurance company (Zep Re)  
Trade Development Bank – anciennement PTA Bank  
UK Export Finance (UKEF)

## INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

### ÉTATS MEMBRES ACTUELS ET POTENTIELS



## INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

### PRODUITS DE L'ACA

#### Assurance-crédit

Cette assurance protège contre les risques de non-paiement. En outre, les titulaires de cette police peuvent obtenir des informations importantes sur des acheteurs, obtenir de meilleures conditions de financement, de l'aide en matière de recouvrement des créances, et apporter de la discipline dans la procédure de gestion de crédit.

Il existe deux types d'offres de crédits commerciaux :

1. Acheteurs multiples – La facilité couvre l'ensemble du portefeuille d'acheteurs ou de débiteurs. Souscrite pour un an, elle couvre les ventes interentreprises dont les modalités de crédit vont jusqu'à 180 jours.
2. Acheteurs uniques - La facilité couvre un seul acheteur ou débiteur unique, mais elle est flexible quant au type de transaction couverte. La période de crédit moyenne est d'un à deux ans.

Prêteurs - L'ACA offre une protection contre le défaut de paiement des emprunteurs à l'égard de prêts ou d'autres facilités de crédit, qui inclut également une couverture contre les risques politiques pour les transactions transfrontalières.

#### Risques couverts :

- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui refuse de payer ou qui est dans l'incapacité de payer pour cause d'insolvabilité
- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui ne paye pas pour cause de détérioration de sa situation financière
- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui étend ses remboursements au-delà de la période convenue (défaut de paiement prolongé)
- Les acheteurs publics (institutions publiques) peuvent aussi être ajoutés

#### Assurance Risques politiques / Investissements

Cette assurance protège les investissements, les projets, les biens et les contrats contre toute action ou inaction politique injustifiée d'un gouvernement, qui priverait le client de ses investissements ou des bénéfices et usages de ses propriétés, et qui engendrerait ainsi des pertes financières dans l'un des États membres de l'ACA. La police peut également couvrir les pertes dues à une guerre ou à des troubles civils.

#### Risques couverts :

- Expropriation des biens
- Incapacité à convertir ou à transférer en dehors du pays des fonds locaux en devise librement convertible, comme le dollar américain
- Interruption de l'activité commerciale ou dommage aux biens pour cause de guerre ou de troubles civils
- Violation du contrat par un gouvernement hôte
- Résiliation unilatérale du contrat d'exploitation ou de la licence
- Défaut de paiement d'un gouvernement hôte ou de ses agences
- Défaut de paiement d'un gouvernement hôte suite à une sentence d'arbitrage
- Refus injustifié de la part d'un gouvernement hôte ou d'un organisme gouvernemental de rembourser une prestation, une offre, un acompte
- Embargos commerciaux, ou autres sanctions, imposés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies

#### Assurance contre la violence politique, le terrorisme et le sabotage

Cette assurance couvre les pertes financières résultant directement de violences politiquement motivées, ou d'actes de terrorisme ou de sabotage. L'ACA peut assurer le client directement, sur une base autonome ou par voie de réassurance

#### Risques couverts :

- Dommages matériels
- Pertes de revenus dues à l'interruption de l'activité commerciale
- Responsabilité civile

#### Cautions

Ce produit protège les employeurs, notamment les agences gouvernementales et les entreprises sous contrat, et garantit que les contrats seront respectés conformément aux conditions contractuelles. Le rôle de l'ACA est de protéger les émetteurs de cautions (banques ou compagnies d'assurance) en émettant des contregaranties et en indemnisant l'émetteur au cas où la caution fait l'objet d'un appel et que la partie contractante se trouve dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations ou de rembourser l'émetteur.



## INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

### Offres actuelles :

- Garanties de restitution d'acompte
- Cautionnements de soumission
- Cautions en douane ou en entrepôt
- Garantie d'exécution
- Cautions de maintenance et de retenue

### Réassurance

La réassurance est une assurance qui couvre les compagnies d'assurance. Elle permet à l'assureur primaire d'accroître sa capacité et de partager la responsabilité en cas de perte. L'ACA offre ce produit aux compagnies d'assurance qui soutiennent le commerce dans nos États membres africains.

### Éligibilité

#### Risques politiques ou Réassurance :

L'investissement/le projet doit être situé dans au moins un des États membres africains (visiter le site Web de l'ACA pour consulter la liste actualisée des États membres).

#### Assurance-crédit impliquant des transactions commerciales :

- Le vendeur ou l'acheteur doit être situé dans un de nos États membres africains.
- Polices globales : l'ACA peut, sous certaines conditions, assurer des clients situés en dehors de ses États membres pour des risques eux aussi externes aux territoires des États membres.

#### Assurance-crédit impliquant des transactions de financement

- Le prêteur, l'emprunteur ou le projet doit être situé dans un des États membres africains de l'ACA (commerce national ou international).

### Présentation de la demande

Remplir le formulaire de demande d'assurance, disponible sur le site Web de l'ACA, constitue la première étape du processus. Une fois la demande approuvée, nous émettons une indication non-contraignante (INC). Si le client juge acceptables les conditions générales de l'INC, nous lui demandons de remplir une demande de souscription à l'assurance, que nous étudions avec d'autres documents, y compris, le cas échéant, la note d'information environnementale (NIE). Dès réception de tous les documents, nous travaillons dès que possible à la souscription des contrats et des polices d'assurance. Pour remplir un formulaire de demande en ligne, visiter le site Web de l'ACA.

## REMERCIEMENTS

### Commissaire aux comptes

KPMG  
ABC Towers, Waiyaki Way  
P. O. Box 40612  
00100 – Nairobi, Kenya

### Responsabilité éditoriale

Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique  
Kenya Re Towers, 5th Floor, Off Ragati Road, Upperhill  
P.O. Box 10620 G.P.O. 00100 Nairobi, Kenya  
www.ati-aca.org  
© 2017

### Conception et réalisation

Leo Brands  
Nairobi, Kenya  
Tel. (+254) 20 271 6630/1  
Email. brands@leobrand.co.ke

### Crédits photos

Emmanuel Jambo

### Impression

Leo Brands  
Nairobi, Kenya  
Tél. (+254) 20 271 6630/1  
Courriel : brands@leobrand.co.ke

### Information médiatique

Sherry Kennedy  
Tél. : (+254) 20 272 6999  
Portable : (+254) 714 606 787  
Courriel : press@ati-aca.org

## ABRÉVIATIONS

<b>ACA</b>	Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique
<b>ACFG</b>	Accord de compte fiduciaire de garantie
<b>CFG</b>	Compte fiduciaire de garantie
<b>CRI</b>	Assurance-crédit
<b>CRI/PRI</b>	Polices combinées
<b>CRI-SO</b>	Assurance-crédit – Single Obligor
<b>CRI-WTO</b>	Assurance-crédit – Whole Turnover
<b>DCA</b>	Accord de crédit de développement
<b>DTS</b>	Droit de tirage spécial
<b>FAPA</b>	Fonds d'assistance au secteur privé africain
<b>IAS</b>	Normes comptables internationales
<b>IDA</b>	Association Internationale de Développement
<b>IFRS</b>	Normes internationales d'information financière
<b>PRI</b>	Assurance risque politique
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo
<b>S&amp;P</b>	Anciennement Standard & Poor's – maintenant S&P Global Ratings
<b>VP&amp;TS</b>	Assurance Violence politique & Terrorisme et Sabotage



## **SIÈGE DE L'ACA**

### **KENYA**

Adresse physique : Kenya Re Towers, 5th Floor, Off Ragati Road, Upperhill, Nairobi, Kenya

Adresse postale : P.O. Box 10620, G.P.O. 00100, Nairobi, Kenya

Tél. : (+254) 20 272 6999 / 271 9727

Portable : (+254) 722 205 007

Fax : (+254) 20 271 9701

Courriel : [info@ati-aca.org](mailto:info@ati-aca.org)

## **BUREAU DE REPRÉSENTATION**

### **TANZANIE**

Adresse physique : Private Sector House, 1er étage, 1288, Mwaya Road, Msasani Peninsula

Adresse postale : P.O. Box 11313

Dar es Salaam, Tanzania

Tél. : (+255) 22 260 1913 / 1938

Portable : (+255) 754 286 299

Fax : (+255) 22 260 2368

Courriel : [tanzania@ati-aca.org](mailto:tanzania@ati-aca.org)

### **UGANDA**

Adresse physique : Workers House 9e étage, Southern Wing, Plot 1 Pilkington Road

Tél. : (+256) 202 726 999

Portable : (+256) 776 996 999

Courriel : [uganda@ati-aca.org](mailto:uganda@ati-aca.org)

### **ZAMBIE & MALAWI**

Adresse physique : Kwacha House Annex, Cairo Road

Adresse postale : P.O. Box 31303

Tél. : (+260) 211 227 745

Portable : (+260) 978 778 545

Fax : (+ 260) 211 227 746

Courriel : [zambia@ati-aca.org](mailto:zambia@ati-aca.org)